



Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU)
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)

DOCUMENT DE PROJET - PAYS MALI

Titre du projet :	« <i>Projet d'Appui à la mise en Place d'un Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) au Mali</i> » – 2009-2012	
Localisation	Régions de Kayes, Sikasso et Mopti	
Agence d'exécution	Ministère de la Jeunesse et des Sports/Direction National de la Jeunesse	
Agence Responsable	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
Ministère de tutelle	Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Ministères partenaires	, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Santé, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées	
Autres partenaires	La Société civile malienne	
Date de lancement	01 Avril 2009	
Durée	36 mois (2009-2012)	
Financement	VNU : 564 704 US \$	PNUD : 570 400 US \$
Cofinancement	Gouvernement : 417.500 US	Autres bailleurs : 139 000 US \$
Budget du projet	1 691 604US\$	

Brève description du projet

Le projet vise dans une première étape 1) à appuyer le Gouvernement malien dans ses efforts d'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire indispensable à la mise en place d'un Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le développement à travers le vote d'une loi à l'Assemblée Nationale, 2) à mobiliser les ressources humaines actives en encourageant des personnes qualifiées (environ 300), en particulier les jeunes, à contribuer au processus de développement socio-économique du pays et acquérir à cette occasion des expériences, de nouvelles compétences et une plus grande confiance en soi..

Tenant compte du dispositif légal constitué et de la mobilisation des volontaires, la deuxième étape du projet devra passer à l'exécution du projet selon la stratégie de mise en œuvre définie, en relation avec les trois Antennes Régionales des Volontaires (ARV) qui seront mises en place durant le projet.

En outre, la finalité des actions du projet, à travers des volontaires, vise également à : renforcer la capacité de la société civile, les collectivités locales et surtout les organisations communautaires de base, sensibiliser / former les groupes/leaders ciblés à travers des activités qui leur permettent de se prendre en charge, d'améliorer leurs conditions de vie dans l'optique de la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

SIGNATURE PAGE

Pays : MALI

Résultat(s) UNDAF et indicateurs (s) :

Effet UNDAF 2 : Effet 2 : Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en oeuvre et de suivi / évaluation des programmes de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées . → *Indicateur nombre de cadres (associations communautaires, ONG, Ministères sectoriels, Collectivités territoriales, secteur privé) formés et utilisant les outils de planification et de suivi/évaluation des projets et programmes de développement...*

Effet UNDAF 3 : L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé → *indicateurs : nombre de structures significatives offrant une éducation adaptée aux besoins des groupes vulnérables promues ; pourcentage de structures de santé de proximité offrant des soins de santé essentiels de qualité dans tout le pays notamment dans les zones les plus pauvres, rehaussé...*

Effet UNDAF 4 : Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de services d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois → *indicateurs : production agricole dans les zones rurales les plus vulnérables en nette progression ; proportion des populations affectées par la pauvreté dans les villages du Millénaire en régression...*

Résultat(s) attendu(s) du Programme Pays PNUD et indicateurs (s) :

Gouvernance et démocratie

Les institutions gouvernementales et la société civile impliquées dans le domaine sont formées aux droits humains et prises en compte dans l'exécution → *indicateur : nombre d'institutions de la société civile formées et outillées*

La participation des femmes dans les instances de décision améliorée → *indicateur : proportion significative des femmes dans les instances de décision aux niveaux central et décentralisé*

Lutte contre la Pauvreté et atteinte des OMD

Les conditions de vie des populations des communes rurales, en particulier celles des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et Ségou sont améliorées par la mise en oeuvre d'investissements et services ciblés dans le cadre de programme de développement intégrés visant l'atteinte des OMD → *indicateurs : nombre d'infrastructures de base significatives, réalisés dans les Villages du Millénaire ; proportion des populations affectées par la pauvreté dans les villages du Millénaire diminuée*

Lutte contre le VIH-SIDA

Les collectivités territoriales sont appuyées pour la prise en compte du VIH/SIDA dans l'élaboration et le suivi des plans de développement locaux → *indicateur : nombre de plans communaux de développement prenant en compte le VIH/SIDA*

Partenaire d'Exécution : PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (PVNU)

Autres Partenaires : GOUVERNEMENT DU MALI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

SOCIETE CIVILE

Programme Period: 2009-2012
Programme Component: (SRF goal and service line) _____
Project Title: Appui à la mise Place d'un Centre National de Promotion du Volontariat

Project Code: _____
Project Duration: 36 mois

Total budget: 1 691 604 US\$
Allocated UNV resources: 564 704 US\$
 × SVF 564 704 US\$
 ○ JTF
• Other:(including in-kind contributions)
 • UNDP 570 400 US\$
 • Gouv 417 500 US\$
 • AUTRES : 139 000 US\$

Approuvé par :

Le PVNU : Mme Flavia Pansieri, Coordonnatrice exécutive du programme PVNU

Le Gouvernement du Mali:

Mr Moctar OUANE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Mr Hamane NIANG, Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le PNUD : Mr. Joseph Byll-Cataria, Représentant Résident du PNUD

TABLES DES MATIERES

ACRONYMES	5
I. CONTEXTE	7
I.1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	7
I.2 UNDAF, SCAP, CSCRP, LES OMD ET L'ASSISTANCE ANTERIEURE ET EN COURS DU PNUD/PVNU	8
I.2.1 LE PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (PNUAD/UNDAF) 2008 – 2012	8
I.2.2 LA STRATEGIE COMMUNE D'ASSISTANCE PAYS (SCAP)	9
I.2.3 L'ASSISTANCE DU PNUD DEFINIE A TRAVERS LE DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS (PP) 2008-2012	9
I.2.4 CONTRIBUTION DU PROGRAMME VNU	10
I.3 LE VOLONTARIAT AVANT LE LANCEMENT DU PROJET	13
II. STRATEGIE	14
II.1 L'APPROCHE DU PROJET, STRATEGIE NATIONALE ET ROLE DU P/VNU	14
II.1.1 L'APPROCHE DU PROJET	14
II.1.2 APPROCHE NATIONALE	22
II.2 PUBLIC CIBLE	22
II.3 JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION SOUHAITEE DU PROGRAMME VNU	23
II.4. RISQUES ET DURABILITE	24
II.4.1 - CATEGORIE 1 : RISQUES A CARACTERE POLITIQUE ET STRATEGIQUE	24
II.4.2 - CATEGORIE 2 : RISQUES LIES A L'ADHESION LOCALE ET DES PARTENAIRES	25
II.4.3 - CATEGORIE 3 : RISQUES AU NIVEAU TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL	25
II.4 - STRATEGIE DE DESENGAGEMENT DU PROJET	26
III. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	26
III.1 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT	26
III.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	27
III.2.1 A TITRE DE PROPOSITION ET D'ELEMENTS DE REFERENCE, CI-DESSOUS LE CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT	27
III.2.2 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU PROJET	1
III.2.3 SCHEMA D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	32
III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS PARTENAIRES	33
III.3.1 ROLE DU PNUD	33
III.3.2 ROLE DU PROGRAMME VNU	33
III.3.3 ROLE DU GOUVERNEMENT	34
III.3.4 ROLE DE LA SOCIETE CIVILE	34
III.3.5 LE ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES ET LES COMMUNAUTES DE BASE BENEFICIAIRES,	35
III.3.6 LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE VOLONTARIAT	35
III.3.7 LES ORGANISATIONS NATIONALES DE VOLONTARIAT DU MALI	35
III.3.8 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)	36
III.4 L'EQUIPE DE MISE EN ŒUVRE	36
III.5 EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROJET	37
IV. CADRE LOGIQUE	38
V. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	50
VI. CADRE JURIDIQUE	51

VII.1 PLAN DE TRAVAIL ANNEES 2009, 2010, 2011, 2012	53
VII.2 STRUCTURE DU BUDGET PROPOSE	62
VIII. ANNEXES	64
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE POSTE : COORDINATEUR NATIONAL DU PROJET	64
ANNEXE 2 : DESCRIPTION DE POSTE VNU INTERNATIONAL CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL DU PROJET	67
ANNEXE 3 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECIALISTE EN FORMATION /RENFORCEMENT CAPACITE DES ONG/OCB	70
ANNEXE 4 TERMES DE REFERENCE « JURISTE » AFFECTE PAR LE GOUVERNEMENT	72
ANNEXE 5 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL (E) SPECIALISTE DE BASE DE DONNEES	75
ANNEXE 6 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL (E) SPECIALISTE CHARGE (E) DE LA COMMUNICATION & DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES	77
ANNEXE 7 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECIALISTE EN PLANIFICATION ET SUIVI EVALUATION	79
ANNEXE 7 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECILASTE EN MOBILISATION SOCIALE EN APPUI AUX ANTENNES REGIONALES DES VOLONTAIRES (3 POSTES)	81
ANNEXE 8 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL ANIMATEUR (TRICE) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF (VE) ET FINANCIER(E)	84
ANNEXE 9 : TERMES DE REFERENCE TYPE DU VOLONTAIRE NATIONAL DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT AU MALI	86
ANNEXE 10 : TABLEAU DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT 2007 – 2011 (SCAP)	88
ANNEXE 11 : UNE INITIATIVE CIBLEE POUR L'ATTEINTE DES OMD DANS LES 166 COMMUNES LES PLUS PAUVRES	90

ACRONYMES

AD	: Associations de développement
AFVP	: Association française des volontaires du progrès
AGR	: Activités génératrices de revenus
AIV	: Année internationale des volontaires
AMM	: Association des municipalités du Mali
AN	: Assemblée Nationale
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
APEJ	: Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes
APM	: Association des pionniers du Mali
APVS	: Agence pour la promotion du volontariat au sahel
ASACO	: Association de Santé Communautaire
ASI	: Association de solidarité internationale
BIT	: Bureau international du travail
BM	: Banque mondiale
CAFO	: Coordination des associations et ONG féminines
CAR	: Centre d'animation rurale
CCA-ONG	: Conseil de coordination des actions des ONG
CCC	: Communication pour le Changement des Comportements
CCIM	: Chambre de commerce et d'industrie du Mali
CECI	: Centre canadien d'études et de coopération internationale
CICR	: Comité international de la Croix-Rouge
CNJ-MALI	: Conseil national de la jeunesse du Mali
CNOP	: Coordination nationale des organisations paysannes
CNPM	: Conseil national du patronat du Mali
CNSC	: Conseil national de la société civile
CRM	: Croix-Rouge malienne
CSCOM	: Centre de santé communautaire
CSCRIP	: Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTB	: Coopération technique belge
CVM	: Corps des volontaires maliens
DNJ	: Direction nationale de la jeunesse
DNSI	: Direction nationale de la statistique et de l'informatique
DRJSAC	: Direction régionale de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture
EDS	: Enquête démographique et de santé
EMEP	: Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté
FAFPA	: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FECONG	: Fédération des ONG
FENU	: Fonds d'équipement des Nations Unies
HCCT	: Haut conseil des collectivités territoriales
JIV	: Journée internationale des volontaires
MATCL	: Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales
MEFP	: Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MJS	: Ministère de la jeunesse et des sports
NTIC	: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONUUDI	: Organisation des Nations Unies pour le développement international

ONUSIDA ----- : Programme des Nations Unies de lutte contre le SIDA
OSC ----- : Organisation de la société civile
PACRM ----- : Projet d'appui aux communes rurales de Mopti
PACRT ----- : Projet d'appui aux communes rurales de Tombouctou
PAM ----- : Programme alimentaire mondial
PAVD ----- : Projet d'appui des volontaires des Nations Unies à la décentralisation
PIB ----- : Produit intérieur brut
PNUD ----- : Programme des Nations Unies pour le Développement
PP ----- : Programme de Pays (par ex. PNUD)
PPTTE ----- : Pays pauvre très endetté
PVNU ----- : Programme des Volontaires des Nations Unies
SECO-ONG ---- : Secrétariat de coordination des actions des ONG
SUCO ----- : Solidarité Union Canada
SVCD ----- : Service volontaire de coopération au développement
UNDAF/PNUAD : United Nations development assistance framework / Programme-cadre
des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO ----- : United Nations educational, science and cultural organization/
----- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA ----- : Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF ----- : Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID ----- : Agence américaine pour le développement international
VIH/SIDA ----- : Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT AU MALI

I. CONTEXTE

I.1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La République du Mali, pays continental, couvre une **superficie** d'environ **1.241.248 Km²**. La **population** totale est estimée en 2006 à **12.051.020 habitants** dont près de 50,5% de femmes. Elle comprend huit **(8) régions** (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal), un (1) district (Bamako) et sept cent trois **(703) communes**. Le **taux d'alphabétisation** est de **26,2%** dont 34,9% pour les hommes et 18,2% pour les femmes.

La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont aussi plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette profondeur de la pauvreté en milieu rural (39,2 %) est plus de quatre fois supérieure à celle enregistrée en milieu urbain (9,2 %). Par rapport à l'extrême pauvreté dont le seuil est fixé à **108.017 FCFA de revenu annuel par tête d'habitant**, le milieu rural (68,6%) enregistre une incidence quatre fois plus importante que le milieu urbain (17,1%). En conclusion, la pauvreté est concentrée en milieu rural.

L'emploi des jeunes demeure une préoccupation majeure du Gouvernement. La forte **croissance démographique** (environ **2,2% par an**) accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail pendant que l'urbanisation croissante alimentée par l'exode rural et le retour d'émigrés crée une forte demande d'emplois. Le chômage est plus important dans le district de Bamako (la plus grande agglomération du pays) et dans les villes secondaires et touche surtout les diplômés (environ 19 % chez les diplômés de niveau supérieur). Le chômage se manifeste également en milieu rural avec **un taux de chômage** qui atteint environ **8,8%**.

Quant à la décentralisation, des avancées incontestables sont notées dans la mise en oeuvre du processus de depuis l'installation des collectivités locales en 1999 et 2000. Cependant, l'implication des populations et des collectivités locales dans les actions de développement, demeure encore faible malgré un cadre institutionnel et réglementaire favorable (transfert des compétences en matière d'éducation, de santé, de gestion des ressources naturelles...).

Malgré ces contraintes, le Mali présente d'importantes potentialités qui peuvent être valorisées, surtout au niveau du secteur primaire qui occupe 80 % de la population active, qui contribue à 45% au PIB et à plus de 60% aux recettes d'exportation principalement pour le coton, le bétail et les céréales, des programmes importants sont en cours. Nous pouvons citer :

- l'instauration de la sécurité alimentaire ;
- la promotion des emplois ruraux ;
- l'expérience du Village du Millénaire qui aide la communauté rurale de Farakou Massa en zone Office du Mali (30 villages totalisant 55.000 habitants), à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement par une synergie d'actions et de partenaires et préparer les populations rurales à l'appropriation du système.

Les situations décrites ci-dessus, constituent pour le Mali un grand champ fertile d'utilisation des volontaires, qu'une structure nationale chargée du volontariat, statutairement pérenne, pourrait bien mettre en valeur.

I.2 UNDAF, SCAP, CSCRP, LES OMD ET L'ASSISTANCE ANTERIEURE ET EN COURS DU PNUD/PVNU

I.2.1 LE PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (PNUAD/UNDAF) 2008 – 2012

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/UNDAF) 2008 – 2012 a retenu cinq (5) résultats axés sur les priorités de développement national, tels que reflétés dans le Programme de développement économique et social (PDES) du Président de la République, la lettre de cadrage du Premier Ministre et sa Déclaration de politique générale, ainsi que dans le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) et dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) de nouvelle génération, période 2007-2011, qui constitue le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement du Mali dans lequel le Système des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers. Les cinq résultats PNUAD ci-dessous énumérés, sont complémentaires des actions menées par les autres partenaires, chacun ancré solidement sur une ou plusieurs priorités nationales. Les 5 résultats retenus:

- i) les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'état de droit;
- ii) les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation des projets et programmes de développement et d'intégration régionale et sous -régionale sont renforcées;
- iii) l'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé;
- iv) les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durables, de services d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois et
- v) l'accès universel dans le cadre de la lutte contre le SIDA est renforcé.

Le projet contribue à cette stratégie par la mise en place d'une infrastructure de volontariat national pour le développement, en mobilisant les ressources humaines actives, notamment les jeunes (garçons et filles) à travers les thématiques transversales articulées autour de ces domaines majeurs : la sécurité alimentaire, l'environnement, l'emploi, le VIH/SIDA, l'égalité de genre et le renforcement des capacités institutionnelles et la communication...

Conformément aux 2ème, 3ème, 4ème et 5ème domaines du PNUAD, le programme de volontariat, eu égard à son approche de proximité, sera impliqué dans des actions fondamentales d'éducation de base, de suivi et d'encadrement des organisations de base, d'environnement, d'I.E.C en terme de santé et SIDA etc. Le projet se rapporte aussi au deuxième domaine par le renforcement des capacités de la société civile qui aura un rôle important à jouer dans ce nouveau système de gestion / bonne gouvernance/ décentralisation, et en conséquence, bénéficiera d'un renforcement de sa capacité institutionnelle, de gestion et de suivi.

I.2.2 LA STRATEGIE COMMUNE D'ASSISTANCE PAYS (SCAP)

La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali ont décidé de préparer conjointement et de concert avec le Gouvernement du Mali (GdM) une Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) sur la période du CSCR 2007-2011. La SCAP vise à définir comment les PTF collectivement vont accompagner le GdM dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR 2007-2011). Des ateliers de concertation dont le processus est très avancé, ont eu lieu. C'est pourquoi le SCAP doit être l'objet d'une attention particulière, dans l'approche de lobbying du présent projet.

I.2.3 L'ASSISTANCE DU PNUD DEFINIE A TRAVERS LE DOCUMENT DU PROGRAMME PAYS (PP) 2008-2012

L'assistance du PNUD définie à travers le document du Programme Pays (PP) 2008-2012, découle du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement au Mali (PNUAD) pour la période 2008-2012, lui-même ancré sur les priorités nationales telles que définies dans le Plan Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011). Le PNUD a retenu 4 des 5 effets de du PNUAD, qui constituent 9 résultats de son Programme Pays (PP). Les quatre composantes : (i) la gouvernance démocratique, (ii) la réduction de la pauvreté et atteinte des OMD, (iii) l'énergie et environnement et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA ont toutes des effets sur ce présent projet d'appui à la mise en place du Centre National de Promotion du Volontariat au Mali. Cette assistance du PNUD s'est matérialisée et se confirme encore à travers différents programmes / projets, dont on peut indiquer quelques uns :

- L'appui au Programme intégré de développement rural de la région de Kidal (2007-2013) qui vise à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des populations de la région de Kidal. Les objectifs spécifiques s'articulent autour de deux axes a) l'augmenter et diversifier les revenus des populations de la zone à travers la sécurisation des systèmes d'élevage nomade et le développement des activités agropastorales sur une base durable, b) améliorer les conditions de vie des populations, en particulier des femmes, en leur facilitant leur accès aux services et infrastructures sociocommunautaires de base.
- L'appui au Programme de Développement Institutionnel (décentralisation), 2008-2012 dont les objectifs du projet visent, entre autres, a) faire descendre le centre de gravité de l'Administration d'Etat du niveau central au plus près des élus et des populations, b) confirmer la place des collectivités territoriales dans leur rôle de promotion du développement, c) doter les administrations publiques d'effectifs appropriés de ressources humaines suffisamment qualifiées et assurer un emploi efficace de ces ressources.
- Le Projet Collectivités Territoriales et Développement Local (CT-DL) 2006- 2010, permet de mettre en place un cadre institutionnel participatif, transparent et efficace pour la planification, la budgétisation et la mise en oeuvre des initiatives de développement local, d'améliorer leurs capacités de gestion, d'autofinancement et de prise en charge des coûts récurrents des investissements et mettre en place un dispositif financier concernant le financement d'initiatives de développement local, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles renouvelables.
- Le projet Initiative Pauvreté et environnement (IPE) Mali qui vise à développer les capacités du pays pour mieux prendre en compte la liaison entre l'incidence de la pauvreté et les ressources naturelles dans les politiques et stratégies de développement nationales et décentralisées.

Dans le cadre du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2006-2010, le PNUD appui le Projet Villages du Millénaire de Ségou et Tombouctou, initiative pilote visant à démontrer que des investissements soutenus sur plusieurs années peuvent permettre de sortir une région ciblée du piège de la pauvreté. Les domaines clés d'intervention du projet sont la santé, l'éducation, le développement rural, l'environnement, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, la communication et le désenclavement, etc. Les objectifs du projet correspondent exactement aux 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Suite à la phase pilote de Ségou, jugée très concluante, le Gouvernement avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), est entrain d'élaborer une stratégie d'extension de l'expérience « Villages du Millénaire » aux 166 communes considérées les plus pauvres du Mali. D'ailleurs les recommandations de la table ronde des Bailleurs de fonds, en juin dernier, militent en faveur d'une action de l'Etat au niveau de ces communes les plus pauvres dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (voir annexe 11 : Initiative ciblée pour l'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus pauvres)

Dans les communes de Mopti et Tombouctou, l'intervention du PNUD conjointement à celle du FENU permettra de soutenir des investissements ciblés sur la sécurité alimentaire et la gestion, la protection et la réhabilitation des ressources naturelles productives renouvelables ainsi que la mise en place d'un dispositif financier approprié pour le financement d'initiatives et l'accès des populations les plus vulnérables aux services sociaux de base et des services de micro finance.

I.2.4 CONTRIBUTION DU PROGRAMME VNU

Depuis 1973, début de la coopération entre le Mali, le Programme VNU a placé plus de 300 VNU spécialistes internationaux au Mali. Vers les années quatre-vingt-dix, est né le Programme des volontaires nationaux des Nations Unies, dont le Mali a largement bénéficié. Il représentait une démarche innovante et expérimentale pour la promotion du volontariat national et des contributions des volontaires nationaux au développement et aux programmes humanitaires. Cette notion a élargi les possibilités de chacun de consacrer une partie de son temps professionnel au service des autres sans considération d'ordre pécuniaire, principe clef du volontariat.

L'évaluation des expériences du Programme des VNU de ce mécanisme des VNU nationaux a fait ses preuves et de nombreux VNU nationaux sont aujourd'hui engagés de par le monde pour appuyer les efforts de développement entrepris par différents partenaires. L'expérience a montré aussi, qu'il s'agissait là d'un moyen efficace pour : (i) construire et renforcer les capacités nationales et locales, (ii) valoriser la motivation et la capacité de nationaux à appuyer les communautés à la base, parfois dans des conditions difficiles, (iii) apporter une expertise en adéquation avec le contexte national et local, (iv) favoriser l'implication et l'appropriation par les communautés, (v) améliorer la communication entre le niveau local et le niveau national et international (décideurs politiques et partenaires) et enfin (vi) réduire les coûts des programmes.

Fort de cette expérience des VNU nationaux et du succès de la sensibilisation de l'Année Internationale du Volontariat (AIV 2001) à la contribution par l'action des volontaires, le Programme VNU a encore était mandaté d'appuyer les Gouvernements dans la réflexion et la mise en place d'infrastructure de volontariat national comme atout de développement.

« Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront atteints que grâce à la persuasion, la solidarité et la créativité des millions de simples citoyens volontaires. Les

efforts des Gouvernements nationaux, que soutient la communauté internationale, ne pourront que venir en complément de ce qui, en dernier lieu, dépendra de la participation pleine et entière des gens du monde entier. Six milliards d'individus peuvent apporter leur contribution. Reconnaître ce fait c'est accomplir un premier pas pour utiliser cette immense ressource dans le cadre de l'action déployée par la communauté internationale pour atteindre lesdits objectifs ».

Dans le cadre de cette approche, le Mali regorge assez de ressources humaines, constituées généralement par la jeunesse sans emploi (qualifiée, diplômée ou pas) qui constituent, en fait avec l'emploi, l'une des priorités du Gouvernement.

Ci-dessous quelques leçons tirées de la contribution du Programme VNU, mises à profit dans le présent projet :

Le Programme des VNU avait appuyé **le Corps des Volontaires Maliens (CVM)** dans l'exécution du Programme « Appui à la lutte contre la pauvreté par le volontariat national (1996-1999) ». Les 280 volontaires CVM étaient constitués de jeunes diplômés de toutes formations confondues, encadrés par 20 VNU animateurs expérimentés. Les volontaires ont apporté pendant 2 ans dans les régions nord du Mali et du District de Bamako, une contribution déterminante dans la lutte contre la pauvreté dans différents secteurs touchant l'éducation, la santé, l'animation, l'artisanat, l'agriculture, la mécanique...

En résumé ci-dessous, les leçons qu'on peut tirer de cette expérience :

- Le dispositif a été mis en place en conformité avec les termes de référence ;
- L'équipe de Direction a fonctionné en complémentarité avec les antennes régionales, en étant plus portée sur les activités de terrain ;
- La motivation et la compétence de l'encadrement technique, sans cumul de fonction, qui disposait d'une capacité d'analyse et d'expériences professionnelles, avaient contribué aux résultats satisfaisants enregistrés ;
- Les critères de recrutement des volontaires du CVM étaient bien maîtrisés, à savoir :
- La disponibilité des volontaires de servir à tout lieu, selon les services qui leur étaient demandés dans le cadre des actions de développement ;
- La résidence dans le village ou le quartier des partenaires bénéficiaires du projet ;
- La compétence d'assumer efficacement le poste qui leur était confié par le projet, les populations locales, ou les membres des OCB ;
- La sociabilité : être accepté par les populations locales, mériter leur confiance, leur respect et se faire respecter car les volontaires dans le cadre des projets sont des modèles de citoyens à « bâtir » ;
- Le leadership : la capacité de diriger, de réconcilier et de prise de décision par les candidats au volontariat ;
- Le niveau d'instruction bien qu'il soit un critère important n'était pas systématiquement retenu, cela dépendait du poste et de la requête du partenaire.
- La formation pré qualification, au préalable les volontaires avaient suivi une formation de deux semaines ou d'un mois, selon les activités qu'ils auront à mener sur le terrain. Par exemple les volontaires enseignants, en plus de la formation sur la déontologie sur le volontariat, bénéficiaient d'une formation complémentaire sur la pédagogie, etc.
- L'équipe mixte constituée de VNU expérimentés et volontaires CVM, ces derniers ont eu à bénéficier de l'expérience des VNU qui étaient à un niveau de coordination des actions et de renforcement des capacités ;
- Le pécule payé en fin de contrat, sur les 40.000 à 50.000 Fcfa que percevait le volontaire comme allocation, 10.000 F CFA étaient retenus pour servir de pécule de sortie. Ça était un élément déterminant en fin de contrat, car chaque volontaire avait

perçu 240.000 Fcfa l'équivalent de 24 mois de service, destinés à faciliter sa réinsertion ;

- L'engagement du Gouvernement respecté durant le projet : le financement du projet était assuré par le PNUD et le Programme VNU à hauteur de 2, 4 millions de dollars et le Gouvernement malien pour 180,7 millions de Fcfa (en nature et en espèce), régulièrement versés, sur une durée de trois (3) ans ;
- L'unité de communication sortait un bulletin trimestriel « le Volontaire » animé par les volontaires du projet ;
- L'engagement des volontaires, sur le terrain, parfois dans les villages très reculés, enclavés, ils ont pu susciter la confiance, l'enthousiasme et l'intérêt des communautés de base qu'ils animent. L'approche de proximité adoptée a permis dans une large mesure l'adhésion de la population à la stratégie et de développer leurs initiatives, particulièrement les femmes ;
- L'importance de la formation en direction des volontaires, leaders, élus locaux les responsables d'associations dans les domaines variés ;
- Les associations féminines, grâce au financement sur fonds DDS, avaient réalisé 34 micros projets (AGR) bien gérés ;
- Les réalisations enregistrées par le projet dans la mise en place des infrastructures socio-éducatives et sanitaires, dépendaient beaucoup plus des apports extérieurs fournis par des partenaires financiers / du projets, d'où le rôle important de catalyseur du volontaire dans sa communauté.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) a exécuté le **Projet d'Appui des Volontaires des Nations Unies à la Décentralisation (PAVD)**, qui a eu pour finalité d'appuyer le Gouvernement du Mali et la société civile dans la mise en œuvre du processus de décentralisation en cours, en approfondissant le processus démocratique et de bonne gouvernance au niveau local et en assurant que la population malienne participe volontairement à ce processus.

Le Programme VNU a initié, entre autres, un projet visant à renforcer les efforts du gouvernement dans la **promotion d'un tourisme durable par la conservation des sites touristiques et archéologiques dans la commune de Sangha au Pays Dogon**, par l'approche de VNU nationaux.

C'est ainsi, que dans la commune de Sangha, il a été possible de combiner au sein d'équipes mixtes le savoir et les compétences des VNU nationaux avec celles des VNU internationaux. Le Coordonnateur du projet était le volontaire international. Cette partie doit être revue et des services publics de la région de Mopti. La mise en œuvre de cette formule répondait à la volonté des autorités nationales de recourir davantage à un ensemble d'expertises pour asseoir/tester une approche de tourisme communautaire ou intégré. Ci-dessous quelques leçons apprises comme stratégie de contribution des volontaires nationaux des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD, qui serviront de référence au présent projet d'appui au Centre National de Promotion du Volontariat, à savoir :

- Le logement octroyé par la communauté pour chaque volontaire non résident, valeur locative estimée à 15.000 FCFA ;
- La formation des volontaires dès le départ aux outils d'animateur (des modules de sensibilisation, d'approche participative, de planification communautaire et sur des thèmes spécifiques concernant la politique touristique du Gouvernement et la conservation des sites touristiques) ;
- L'approche de proximité développée à travers la mise en œuvre du projet, par le Programme VNU, a permis à travers les différentes interventions de faire participer

les populations et les acteurs du tourisme à la conception, la réalisation et l'évaluation des actions afin de résoudre leurs problèmes autant que possible au niveau local ;

- Dans le volet lutte contre la pauvreté, le projet a visé clairement les femmes qui se trouvent au centre de l'intérêt de la plupart des activités ;
- La mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les acteurs du développement à Sangha a permis de développer une synergie d'action ;
- La mobilisation de fonds extra projet en appui aux projets/ activités de la communauté de Sangha,
- Le Ministère du Tourisme a eu à apporter son appui technique et financier, et manifesté constamment l'engagement politique du Gouvernement ;
- Les six (6) VNU nationaux issus de la zone de Sangha sur les 10 VNU que comptait le Projet, n'ont eu aucun problème de réinsertion. Ils ont vite trouvé des opportunités dans le secteur touristique. Ce qui confirme l'efficacité de l'utilisation des compétences locales dans la mise en œuvre des projets communautaires.

I.3 LE VOLONTARIAT AVANT LE LANCEMENT DU PROJET

Le concept de volontariat est fort diversifié, d'inégales formes, lié aux activités de projet de développement et le plus souvent aux organisations de la société civile, aux ONG, aux associations et aux organisations traditionnelles. En effet, il n'existe pas une définition claire du volontariat chez un bon nombre d'auteurs qui ont eu à aborder le sujet. Généralement, il est constaté que le contenu de la notion de volontaire renferme des réalités différentes, alors qu'elle constitue un label légitimant la personne en soi. Car, celui qui en prévaut revendique de présenter une valeur, un don de soi, un engagement et de la solidarité.

L'étude sur l'état des lieux sur le volontariat au Mali qui constitue la base de la formulation de ce présent projet s'est largement appesantie sur le sujet. Elle a révélé, entre autres, une mosaïque d'organisations de volontariats, classée en trois typologies :

- ⇒ **Le volontariat traditionnel** constitué d'un important réseau de solidarité et de cohésion sociale, contribuait au développement de la communauté ou l'argent ne jouait pas un rôle dans le cadre du fonctionnement de ses structures. L'apparition de facteurs extérieurs allait la bouleverser avec l'introduction des valeurs d'une autre civilisation. Cependant, la mission a observé que la société traditionnelle a résisté eu égard aux associations de développement de base qui ont joué un rôle fondamental dans les secteurs où l'Etat n'avait pas les ressources ni les capacités d'intervenir, comme dans les domaines du développement rural, de la santé et de l'éducation. Le nombre est estimé entre 8.000 et 10.000 réparties sur toute l'étendue du territoire national. Dans ces associations de développement, les fonctions de membres de bureau, de conseil d'administration ou de comité directeur sont des activités volontaires, sinon bénévoles en général. Les faiblesses de cette forme de volontariat sont, entre autres, le fort taux d'analphabétisme et l'insuffisance des capacités techniques et organisationnelles des structures porteuses de ce type de volontariat.
- ⇒ **Le volontariat national structuré** qui a mobilisé ces dix dernières années, des milliers volontaires, en général des jeunes pour :
 - combler souvent aux insuffisances du personnel/ fonctionnaire, au sein des structures / institutions étatiques, cas des volontaires de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) qui a permis à 1856 jeunes diplômés de faire des stages dans le service public, afin d'acquérir une certaine expérience et de pouvoir mieux accéder aux emplois publics et autres ;
 - appuyer les secteurs prioritaires, cas de l'Association du Corps des Volontaires Maliens (CVM) qui avait mis en oeuvre le programme « Appui à la lutte contre la

pauvreté par le volontariat» (1996-1999) avec 300 volontaires CVM, encadrés par des VNU expérimentés. Ils ont apporté pendant 2 ans dans les régions nord du Mali et du District de Bamako, une contribution déterminante dans la lutte contre la pauvreté dans différents secteurs touchant l'éducation, la santé, l'animation, l'artisanat, l'agriculture, la mécanique... Les limites du CVM étaient surtout l'absence de statut juridique et le montage institutionnel en défaveur de l'Association.

- ⇒ **Le volontariat international** est constitué au Mali par : l'AFVP, le Corps de la Paix Américain, les Volontaires des Nations Unies (VNU), les volontaires du CECI, la Croix-Rouge, le Geekcorps, le GREF, les Volontaires de la Coopération Technique Belge (VCTB), Care, Accord, Save the Children, SUCO, Ambassadeurs de bonne volonté, Médecins sans frontières, Volontaires de la Mission chinoise, Volontaires de Planète Urgence, etc. Pour un effectif estimé aujourd'hui à 600 volontaires présents au Mali, ces organisations de volontariat interviennent dans l'humanitaire, l'urgence, mais de plus en plus orientées dans des programmes et activités de lutte contre la pauvreté en direction des communautés locales. Elles fournissent aussi une assistance technique qualifiée de renforcement de la capacité opérationnelle en directement les projets / ONG / Collectivités locales... La capacité managériale de ces programmes, les conditions de service de leurs volontaires bien maîtrisées et les sites/réseaux développés serviront de support dans la mise en œuvre de cette nouvelle structure nationale chargée de promouvoir le volontariat au Mali.
- ⇒ **Quant aux ONG**, l'Etude montre qu'elles représentent une grande tradition sociale et culturelle de mobilisation de la société civile. Les ONG ont pris leurs racines lors de la grande sécheresse des années 1970 et 1980 qui frappa le Mali. Elles ont connu un extraordinaire foisonnement. Au 31 décembre 2005, 2135 ONG internationales et nationales ont signé avec le Gouvernement de la République du Mali, des Accords-cadres, se positionnant comme acteurs non étatiques impliqués sur les questions de développement, d'intérêt public, de droit humain, d'éthique... Les ONG jouent, un rôle important dans la satisfaction des besoins des populations, notamment lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre d'activités en direction des communautés de base. Par conséquent, elles complètent les services déconcentrés de l'Etat dans l'appui de proximité aux populations. En effet, ces nombreuses initiatives sont devenues l'affaire de plusieurs bénévoles/volontaires, engagés dans plusieurs ONG. Ce qui démontre que l'histoire des ONG au Mali est étroitement liée au volontariat/bénévolat.
- ⇒ les **Associations et ONG féminines** assez représentées dans toutes les régions du territoire national et dans tous les Cercles, comptent environ 2222 associations et ONG membres. Sachant que le bureau de ces dites associations est généralement constitué de bénévoles ou de volontaires, nous pouvons estimer qu'elles regorgent au moins 10.000 volontaires femmes, considérées dans la typologie du volontariat traditionnel /local /communautaire.

II. STRATEGIE

II.1 L'APPROCHE DU PROJET, STRATEGIE NATIONALE ET ROLE DU P/VNU

II.1.1 L'APPROCHE DU PROJET

Le Programme va s'articuler sur les quatre axes suivants :

Axe 1 L'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel pour la mise en place d'un Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) qui constitue le soutien et l'engagement politique apportés au volontariat par les autorités Gouvernementales. En outre, la définition de cette législation permet de clarifier non seulement ce que les acteurs pluriels de la mise en place de la structure nationale chargée du volontariat entendent par volontariat national, mais aussi de susciter l'adhésion du peuple à travers sa représentation nationale (les députés). Pour ce faire une équipe compétente de coordination sera mise en place pour accompagner cette étape fondamentale dont l'aboutissement facilitera aussi, la mobilisation des ressources financières, par le Gouvernement et la Société civile pour les initiatives ayant trait au volontariat.

Axe 2 La mobilisation et l'inscription des ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national pour le développement et la paix : le dispositif institutionnel qui sera adopté, devra répondre aux besoins de communication, d'information, de sensibilisation du public, qui sont la pierre angulaire du succès du projet. La stratégie de communication permet, entre autres, de susciter une mobilisation du civisme des gens pour une demande de services des différentes organisations et structures bénéficiaires et à l'inverse une offre de candidats en nombre suffisant pour faire face à la demande. Ainsi, un fichier national regroupant l'ensemble des volontaires nationaux avec une typologie des profils axée sur les besoins pour un volontariat national adéquat, efficient et incitatif, sera mis en place.

Tout au long des campagnes de promotion et de valorisation du volontariat il sera essentiel de sensibiliser les communautés maliennes et ses populations de l'importance de l'engagement féminin dans le volontariat afin d'assurer la prise en compte de l'équité de genre dans le processus de recrutement que la moitié des volontaires recrutés serait effectivement des femmes.

Axe 3 La promotion et valorisation du volontariat national pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD: il s'agit du soutien que ce projet apportera par l'affectation de volontaires nationaux aux activités prioritaires, en faveur des OMD et de la consolidation de la paix en vue d'opérationnaliser la stratégie de promotion du volontariat mise en place par le CNVP, dans le but :

- d'élargir les capacités opérationnelles des organisations locales et faciliter le travail de celles-ci,
- d'augmenter les capacités institutionnelles et opérationnelles des OSC / ONG /collectivités locales/ Projets/ etc. ;
- de promouvoir le volontariat local à travers les milliers d'associations/groupements/comités constitués à travers le pays...

Axe 4 La contribution à la mise en place progressive d'un réseau national de volontariat : Il s'agira de créer dans un premier temps un site web des volontaires du Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le Développement et la consolidation de la paix. En second lieu de développer une stratégie nationale de mise en réseau des différents programmes de volontariat au Mali. La mise en commun des réseaux :

- constitue des passerelles entre organisations de volontariat, associations/groupements et des tiers,
- contribue à créer et à raffermir la cohésion sociale aux niveaux les plus divers,
- réunit les conditions propices aux actions collectives,
- contribue aussi, grâce aux informations mises en commun au sein du réseau, à accroître la transparence et la responsabilité, du fait que les activités, les initiatives et

les résultats sont partagées ouvertement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations.

Par conséquent, la stratégie de mise en œuvre doit être basée sur le principe fondamental d'une structure pérenne. Pour cela, le dispositif du Centre National de Promotion du Volontariat sera conçu de manière à assurer la continuité de l'appui après la fin de la phase pilote du projet. Ainsi :

a) le Gouvernement est le premier interpellé dans la stratégie de mise en œuvre du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) pour l'appui dans l'élaboration des projets de textes du cadre juridique et réglementaire qui devront régir le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) dans un esprit consensuel; dans cette démarche le Gouvernement devra :

- mettre en place un comité de rédaction des textes organiques,
- désigner un juriste spécialiste dans l'élaboration des textes organiques qui devront accompagner tout le processus, jusqu'au vote de la loi à l'Assemblée Nationale.
- rendre disponible un bureau pour la Cellule qui va accompagner la phase initiale et la prise en charge de toutes les charges afférentes au fonctionnement (électricité, eau, téléphone, gardiennage);
- apporter un soutien financier à la création et au maintien du CNPV comme une structure pérenne, nécessaire dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD, pourvoyeuse de volontaires pour répondre à des besoins de développement, humains, sociaux et environnementaux hautement prioritaires. A ce titre, le Gouvernement devrait :
 - dégager une contribution sur fonds spécial la première année,
 - inscrire une ligne budgétaire du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) dans les budgets nationaux des prochaines années,
 - mobiliser des fonds complémentaires pour le bon fonctionnement du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV).

b) en outre le gouvernement devra également **accompagner la préparation du projet de loi par un consultant juriste** : cela nécessitera une approche de vulgarisation et lobbying du projet de loi auprès des partenaires de mise en œuvre du programme (Groupes parlementaires, Départements Ministériels, OSC/ONG/OCB et ONG internationales, etc.). Cette phase la plus importante, préalable à la poursuite du projet (5 à 6 mois), prendra en considérations les actions et méthode de travail comme suit :

1) Le futur texte de loi régissant le volontariat national au Mali, le projet doit contenir les articulations suivantes :

- Définir le volontariat par rapport au bénévolat, au stage et au salariat ;
- Valoriser l'expérience acquise par le volontaire à l'issue de sa période d'engagement ;
- Eviter que le volontariat constitue une main d'œuvre moins chère qui se substitue à l'emploi ;
- Elaborer un véritable statut fiscal du volontaire qui pourra rendre l'engagement plus attractif pour les jeunes ;
- Elaborer un statut social du volontaire qui prenne en compte la spécificité de son engagement ;
- Organiser la protection sociale et la responsabilité civile du volontaire ;
- Prendre en compte les différents montages contractuels expérimentés par les partenaires et les formaliser ;
- Valoriser le volontariat en lien avec une formation ou un diplôme comme acquis de l'expérience ;

- Etablir une procédure d'agrément préalable des utilisateurs potentiels des volontaires nationaux qui permette de s'assurer que l'utilisateur dispose des moyens et du cadre d'accueil du volontaire, ainsi que d'une mission appropriée ;
- Prévoir une indemnité minimale de subsistance à octroyer au volontaire ;
- Limiter dans le temps la durée totale d'engagement au volontariat national de sorte à éviter les « volontaires de carrières » ;
- Prévoir une prime de fin de service sous la forme d'une retenue en pourcentage de l'indemnité de subsistance du volontaire ;
- Prévoir des formulaires type de contrat de volontariat, d'accord de mise à disposition, de fiche de description de poste ;
- Prévoir une formation pré-volontaire sur le sens civique et la déontologie du volontariat par le CNPV ; une formation éventuelle par sa structure d'accueil avant sa prise de fonction ;
- Elargir l'accès au volontaire non seulement aux associations, mais aussi à l'administration et aux entreprises ;

2) *De manière plus concrète cette loi doit comprendre :*

- Un exposé des motifs qui rappellera le contexte malien justifiant la mise en place du programme national du volontariat et les objectifs poursuivis par le gouvernement en matière de mobilisation des citoyens notamment les jeunes pour le développement du pays et la lutte contre la pauvreté ;
- Le *titre 1er* traitera des dispositions générales entre autres les principes clés du volontariat à savoir l'engagement, la solidarité, le don de soi, l'éthique et l'exigence de la qualité. Un autre titre traitera des principes ;
- Le *titre 2ème* définira le volontariat national. Il déterminera les conditions d'accès au volontariat national et fixera le droit et les devoirs du volontaire ;
- Le *titre 3ème* réglera le contrat du Volontaire national. Il fixera l'objet, la forme et le régime juridique. Il traitera des indemnités versées au volontaire national, de sa sécurité sociale, de la garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du volontaire national, ainsi que des critères de séparation mutuel.;
- Le *titre 4ème* traitera de la prise en compte du « volontariat national » au titre de la valorisation des acquis de l'expérience ainsi que de l'attribution des distinctions honorifiques ;
- Le *titre 5ème* traitera des dispositions transitoires et finales.

3) *Les phases de l'élaboration de la loi*

La démarche la plus réaliste consiste à prévoir le vote de cette loi à la session ordinaire de 2009. Ce qui suppose que la version finale du projet de texte préparé par le juriste, sous la supervision du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit disponible au plus tard au mois de Juin 2009 pour sa transmission au Gouvernement pour son dépôt sur le bureau de l'assemblée nationale au plus tard au mois de décembre 2009. De manière concrète le chronogramme indicatif suivant peut être retenu :

- Avril - Mai 2009: préparation du projet de loi par la coordination nationale en relation avec le Programme VNU et le Ministère de la Jeunesse appuyé par un juriste.
- Septembre – octobre 2009 : vulgarisation et lobbying du projet de loi auprès des partenaires de mise en œuvre du programme (Départements Ministériels, OSC/ONG/OCB et ONG internationales, groupes parlementaires etc.).
- Novembre 2009 : présentation du projet de loi au gouvernement pour adoption en conseil de Ministre.
- Décembre 2009 : transmission du projet de loi pour vote par l'Assemblée nationale.

- Puis interviendra enfin la rédaction des décrets d'applications et le projet de loi portant création du Centre Nationale de Promotion du Volontariat.

c) L'Information et la Sensibilisation sur le Volontariat devra mettre l'accent sur l'enjeu pour le développement national à travers la mise en œuvre des OMD, le caractère civique, la durée temporaire et le caractère « désintéressé » qui n'exclut pas un intéressement symbolique et un devoir de « réinsertion » de la nation envers « ses fils volontaires ». De ce fait, toute idée de contrepartie ou de recherche de gains (mercantilisme) devrait être bannie et écartée.

Le Projet va privilégier l'utilisation des radios « FM » communautaires. A ce titre, dans un premier temps, un protocole de service sera élaboré entre la radio et le projet. En second lieu, un volontaire sera désigné parmi ceux affectés dans la localité pour animer une fois par semaine l'émission qui sera consacrée au volontariat.

d) La constitution d'une base de données informatisée des compétences disponibles et mobilisables dans les différents domaines du développement durable, sera élaborée par région de résidence des candidats, si possible par district. Les jeunes seront privilégiés, notamment les diplômés sans emploi. Ceci n'exclut pas le recrutement de volontaires nationaux expérimentés et disponibles à servir comme volontaires. La base de données tiendra compte de la confidentialité des informations recueillies auprès des candidats et des aspects de représentativité régionale, genre, religion, âge, etc.

e) Le lieu de recrutement, la structure nationale chargée du volontariat favorisera, à priori, l'approche régionale des candidatures autant que la compétence existe dans la base de données.

f) La durée, selon le niveau requis, la formule du volontariat, la durée du volontariat pourra être de un (3) mois au minimum à deux (2) ans au maximum.

g) Le contrat, il s'agira, dans un souci de traçabilité et de définition précise des rapports entre les acteurs, de mettre en place des cadres contractuels entre :

- la structure nationale chargée du volontariat et le service ou la structure sollicitant l'intervention de volontaires,
- la structure nationale chargée du volontariat et le volontaire mobilisé.

Quelque soit la nature ou l'appellation du cadre contractuel (contrat, protocole, convention ou mémorandum), il devra définir les liens entre la structure nationale chargée du volontariat et la structure bénéficiaire d'une part, entre la structure nationale chargée du volontariat et le volontaire d'autre part et entre la structure bénéficiaire et utilisatrice et le volontaire.

Il devra définir les rapports de collaboration et selon le cas de subordination entre les différentes parties, la durée, les conditions d'insertion, d'« intéressement » et de réinsertion, etc....

La prise en compte de cette triple dimension est très importante. La non prise en compte d'une seule dimension provoquera la non définition et le non cadrage de rapports importants entre certains acteurs.

h) L'égalité du genre, la structure nationale chargée du volontariat prendra en compte la thématique du genre à deux niveaux. D'une part, dans le processus de recrutement des volontaires, un accent particulier sera mis sur les femmes. D'autre part, la promotion de l'égalité et de l'équité de genre sera introduite dans la réalisation des activités qui seront identifiées.

i) La formation pré-volontaire, au préalable, les jeunes volontaires auront à suivre une formation pré-volontaire de deux (2) semaines: la première semaine de tronc commun et la deuxième semaine de spécialisation dans les secteurs d'intervention dits prioritaires et /ou de leurs investigations. C'est seulement à l'issue de cette formation que les volontaires définitivement sélectionnés, rejoindront leurs structures d'accueil ;

j) L'affectation du volontaire, une fois recruté avec la signature de contrat, le volontaire sera affecté dans une organisation d'accueil, préalablement sélectionnée et désignée bénéficiaire de l'appui du CNPV et pour une mission précise définie à travers des termes de référence/descriptif de poste..

k) L'encadrement, hormis certains volontaires dont il s'agira du premier emploi, quelque soit le niveau de compétence ou d'expérience professionnelle, l'exercice d'une activité de volontariat est très particulier. Elle requiert avant tout un état d'esprit basé sur la convivialité, le don de soi, le sacrifice et surtout l'absence de tout « état d'esprit mercantile ». Pour les renforcer dans ces valeurs, en plus de la formation pré-volontaire, il serait mis en place une cellule de suivi, d'encadrement et d'évaluation dont la forme et les attributs sont déterminés au chapitre « dispositif de pilotage ». Cependant, l'accent sera surtout mis au niveau des antennes régionales, pour un suivi plus rapproché des volontaires sur le terrain.

l) La mise en œuvre opérationnelle du projet, elle se fondera essentiellement, au niveau régional, sur les Directions Régionales de la jeunesse qui veilleront à l'implication des OSC/ONG/OCB, collectivités locales, secteur d'artisanat, projets de développement à la base..., dans les trois régions de Mopti, Kayes, Sikasso durant la première phase du projet.

Le PNUD ayant ciblé les 166 communes les plus pauvres du Mali, la Coordination du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) devra en relation avec les (trois) structures régionales qui seront sélectionnées, vise à priori les communes concernées des régions suscitées. Dans un second temps, développer une synergie d'action en relation avec le projet des villages du Millénaire et tout autre projet intervenant dans ces communes à travers les prioritaires retenues, à savoir :

- (1) La sécurité alimentaire et le développement rural ;
- (2) Le développement des petites et moyennes entreprises ;
- (3) La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ;
- (8) La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ;
- (9) Le renforcement des capacités de la société civile ;
- (11) La création et la promotion d'emplois durables ;
- (12) Le développement de l'accès aux services sociaux de base ;
- (13) La lutte contre le VIH/SIDA.

m) Le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC)

En dépit des difficultés dont elles sont confrontées, largement évoqués dans l'étude qui a précédé la formulation de ce projet, dont les plus importantes sont rappelées ci-dessous :

- l'absence d'un interlocuteur unique en face,
- la faible capacité organisationnelle (gouvernance interne) et managériale,
- le rétrécissement des ressources financières externes et internes en directions des ONG ;
- le foisonnement des ONG qui posent de réels problèmes d'efficacité et d'efficience ;
- le contexte international actuel, qui privilégie le schéma de la coopération décentralisée et qui veut que les aides et programmes passent directement par les communes ; cette situation est de nature à donner aux ONG un rôle de prestataires

de services qu'elles doivent jouer auprès des communes et des services décentralisés de l'Etat...

- Les OSC/ONG/OCB jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins des populations, notamment lorsqu'il s'agit de la mise en oeuvre d'activités en direction des communautés de base. Dans ses domaines d'intervention, elles complètent les services déconcentrés de l'Etat dans l'appui de proximité aux populations. Par conséquent, le Centre National de Promotion du Volontariat apportera un appui par :
- le renforcement institutionnel,
- le renforcement de leur capacité de gestion et d'intervention auprès des bailleurs de fonds et des communautés de base.

n) Le renforcement des capacités des organisations communautaires de base

Les organisations communautaires base, qu'elles soient masculines, féminines, ou mixtes, ont donc pris conscience des insuffisances des programmes de développement dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Que cela prenne la forme de ton, de « kondey », de « tomboloma », d'associations villageoises d'entraide, de groupements d'intérêts économiques, familiaux ou culturels, associations de développement caritatives ou confessionnelles, l'objectif, voire le but poursuivi, est de trouver une réponse à l'amélioration de leurs conditions de vie dont les conséquences au plan social sont devenues graves et préoccupantes. Notamment parmi la population rurale qui est plus déshéritée. Pour renforcer l'impact de leurs actions, le Centre National de Promotion du Volontariat va revaloriser ce type de volontariat / bénévolat traditionnel qui requiert le renforcement de leurs capacités organisationnelles pour une meilleure appropriation par la population de son processus d'autopromotion. Il s'agira :

- de renforcer leurs capacités de mieux cerner l'activité de convergence et les problèmes d'intérêt général qui peuvent en découler ;
- d'améliorer leurs capacités à concevoir et gérer des programmes ;
- de se fédérer et de soutenir la communauté locale dans l'édification des infrastructures socioéconomiques ;
- de former les leaders des groupements à comprendre et traiter les problèmes pressants de développement auxquels sont confrontés leurs terroirs ;
- de renforcer la gouvernance locale à travers des structures de dialogue, de programmation et de coordination des activités de développement de la localité.

L'expérience du projet « Villages du Millénaire » du Centre OMD Afrique de l'Ouest et du Centre, à Diro (région de Ségou), a pu démontrer sur le postulat de base, à savoir : «des interventions à base scientifique, l'implication et le leadership des institutions et des communautés locales peuvent être combinés pour réaliser les OMD ».

Le projet qui mobilise les compétences nationales pour accompagner les communautés locales devrait s'étendre dans les 166 communes les plus défavorisées sur les 703 que compte le pays. Un créneau propice du volontariat, d'aider le Gouvernement, à court de ressources humaines, à acquérir les services de volontaires, désireux d'appuyer cette approche, en y consacrant leur temps, leur talent et leur compétence dans les domaines les plus variés.

o) Le développement d'une synergie avec les autres programmes de volontariat maliens

Constitués de plusieurs programmes, ce volontariat national structuré, formel sous tutelle de l'Etat a mobilisé ces dix dernières années, de milliers jeunes volontaires, dans généralement les secteurs prioritaires. En outre, comme soulevé à travers l'Etude de faisabilité, ces programmes de volontariat participent à la solidarité humaine au Mali, exercent plusieurs

initiatives majeures, avec des acquis et potentialités qui peuvent être capitalisés / valorisés à travers le Centre National de Promotion du Volontariat, tels que, entre autres : les outils pédagogiques développés pour la formation des volontaires, l'approche de mobilisation de jeunes dans l'entrepreneuriat, les AGR, les petits métiers, l'alphabétisation, la santé, le tourisme, le renforcement des collectivités locales...

Concernant, l'Agence de Promotion pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, qui a mobilisé près de 1850 volontaires, et disposant des Institutions (Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et son Centre de Reconversion et de Perfectionnement...), une collaboration étroite pourrait être mise en contribution dans l'opérationnalisation du Centre National de Promotion du Volontariat. Ceci est d'autant plus important que l'AJEP vient de lancer la seconde phase de son programme de volontariat. Une synergie entre les actions est plus que nécessaire.

En contre partie, leurs principaux problèmes (subventions allouées seulement par l'Etat, absence d'un programme de suivi et d'insertion des volontaires en fin de contrat, centralisation du programme, absence de base de données) trouveront des solutions dans un nouveau cadre institutionnel et réglementaire, regroupant tous les acteurs de la société malienne proposé à travers le Centre National de Promotion du Volontariat pour le développement au Mali.

p) Le renforcement des capacités des Collectivités locales

Dans le cadre de la décentralisation avec les nouvelles communes créées, le Centre National de Promotion du Volontariat sera un atout dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Pour rendre les institutions fonctionnelles, les Collectivités locales pourront recourir aux volontaires pour le renforcement des capacités. Il s'agira de renforcer les compétences qui leurs sont dévolues, à savoir :

- Appuyer à la mise en place des institutions locales ;
- Renforcer la compétence des élus locaux à élaborer, mettre en œuvre et suivre leurs plans de développement locaux ;
- Renforcer leurs capacités de gestion ;
- Renforcer les capacités des élus locaux pour la mobilisation des ressources internes et externes ;
- Promouvoir et renforcer la communication de proximité ;
- Sensibiliser la population sur l'adhésion aux différents programmes actions.

q) Le fonds d'appui aux activités des volontaires (à mobiliser auprès des PTF)

La mise en place se fera sous forme de « Mutuelle des associations de volontariat » : dans chaque région ou les volontaires appuieront des activités génératrices de revenus (AGR), la structure nationale chargée du volontariat va soutenir le développement de mutuelles autonomes et financièrement viables ou s'affilier à une mutuelle porteuse. Pour les mutuelles créées, elles seront gérées par les associations de volontariat et fonctionneront essentiellement à travers la mobilisation de ressources locales. Cette initiative répond à une forte demande de jeunes bénévoles, qui n'ont actuellement pas accès aux services financiers. Elle vise à pérenniser les actions initiées par les volontaires dans ce domaine et à permettre aux jeunes engagés dans le volontariat/bénévolat d'engager de nouvelles activités au-delà de la présence du volontaire, à travers la promotion d'un système d'épargne et de crédit, ouvert à toutes les associations de volontariat.

Cette démarche tout en s'inscrivant dans un objectif de pérennité, favorisera l'implication des associations de volontariat en leur offrant des opportunités à plus long terme. Le processus

de création de la mutuelle (définition des objectifs, forme d'organisation, conditions de rentabilité financière, modalités de gestion et mécanismes d'accès au crédit, suivi des remboursements...) sera conduit en partenariat avec un opérateur spécialisé. Le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) appuiera la mobilisation de ressources complémentaires pour assurer les formations nécessaires à l'opérationnalisation et la pérennisation de la mutuelle.

II.1.2 APPROCHE NATIONALE

Le Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) de nouvelle génération, période 2007-2011, qui constitue le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement du Mali dans lequel le Système des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers, collaborent de façon cohérente et concertée, énonce clairement les liens entre la pauvreté et la valorisation des ressources humaines, notamment les axes prioritaires : (i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, (ii) le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux.

Confortant la stratégie décrite ci-dessus, le Mali a réaffirmé sa projection du devenir du pays à l'horizon 2025. Elle repose sur cette vision exprimée par la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre : « *une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population* ». Une telle vision est volontariste et invite à la mobilisation de tout le potentiel humain que compte le pays.

En outre, la promotion du volontariat en particulier et la promotion de la jeunesse en général, sont aussi des priorités du Programme de développement économique et social (PDES) du Président de la République. Cette vision a été réaffirmée dans la lettre de cadrage du Premier Ministre et sa Déclaration de politique générale, ainsi que dans le Programme de travail gouvernemental (PTG).

II.2 PUBLIC CIBLE

La première phase va combiner deux modes d'identification des bénéficiaires :

Le ciblage par acteur

- En priorité, le bénéficiaire principal est l'Etat, qui disposera d'un cadre légal et réglementaire d'un centre national pour la promotion du volontariat (CNPV) pour relever le défi de la pauvreté ;
- La société civile (ONG et mouvements associatifs) dont le rôle sera renforcée aux différents niveaux du programme ;
- Les hommes et femmes qualifiés sans emploi, plus particulièrement les jeunes ;
- Les collectivités locales responsabilisées dans la prise de décisions et la gestion des communes ;
- Les communautés d'accueil des volontaires.

Le ciblage géographique

Pour déterminer les zones du projet les critères suivants vont être pris en compte :

- Une région ou des aires économiques / socioculturelles représentées par les 166 communes considérées les plus pauvres, et choisies pour étendre l'expérience du « Village Millénaire » ;
- Zones couvertes par d'autres interventions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD pour complémentarité et effet de synergie.

II.3 JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION SOUHAITEE DU PROGRAMME VNU

L'**objectif de base** de l'œuvre de développement a changé ces dernières années pour passer de l'assistance technique à la promotion de l'édification des capacités nationales et du renforcement des institutions locales. Actuellement, on accorde plus d'importance à la réalisation des projets nationaux, avec la participation des partenaires dans le processus de développement, ceci conduisant à une indépendance accrue et à un développement durable. Dans ce contexte, le Programme VNU, de par son mandat et son expérience, est tout indiqué pour apporter son appui :

- à la mise en place des Organes de pilotage et d'exécution opérationnelle du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV),
- à l'élaboration de la stratégie de collaboration entre les différents acteurs (Société civile, Etat, Partenaires techniques, Collectivité locales, communautés de base);
- à la stratégie de mobilisation des ressources;
- au recrutement d'une expertise avérée de VNU,
- au renforcement de la capacité de gestion et de pilotage du Centre National de Promotion du Volontariat,
- au recrutement, à la formation et le suivi des Volontaires du CNPV;
- à la mise en place du fichier de la base de données des Volontaires du CNPV;
- à l'élaboration, l'exécution, le suivi, l'évaluation des programmes et activités du Centre National de Promotion du Volontariat,
- à l'élaboration du programme renforcement des capacités des OSC/ONG/AD, Collectivités locales et communautés de base,
- aux programmes de mise en place des relais et de réinsertion des volontaires du CNPV ;
- au respect du programme de travail et des résultats attendus du projet;
- la mise en réseau des fichiers;
- à l'approche de pérennisation de du Centre National de Promotion du Volontariat, et
- aux commandes de matériel et équipements.

La première phase du projet offre l'opportunité de travailler en équipe mixte VNU internationaux, nationaux et les volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat, dans des actions liées à la réduction de la pauvreté. Enfin, il permet la participation de la société civile, la promotion des femmes et jeunes, à travers cette approche qui contribue à atteindre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Alignement avec le Cadre de Résultats du Programme VNU

En outre, ce projet s'inscrit parfaitement dans le Cadre des Résultats du Programme VNU, d'abord dans les résultats 1.1. « Le volontariat inclus dans l'agenda de développement national et international », 1.2 . « Meilleur soutien apporté au volontariat au niveau des politiques nationales et internationales », 2.2. « La contribution marquante de volontaires dans les activités de développement mieux démontrée et reconnue » et 3.1. « Mobilisation accrue de volontaires pour des activités en faveur des OMD et de consolidation de la paix ». 3.2. « Diversité accrue dans la composition et les domaines d'intervention des volontaires »

et 3.3. « Mécanismes effectifs de soutien mis en place pour mobiliser et gérer les volontaires au niveau international, national et local ». Il s'intègre ensuite parfaitement dans les contributions marquantes 1, 2 et 3 à savoir, « l'accès aux opportunités, services et prestation de services », « l'inclusion et la participation des acteurs » et « la mobilisation des communautés par des actions de volontariat ».

Le tableau ci-après illustre cet alignement.

Modèle d'entreprise		
1. Plaidoyer au niveau mondial en faveur du V4D	2. Intégration du V4D dans la Planification du développement	3. Mobilisation des volontaires
Plaidoyer auprès du gouvernement pour développer un cadre légal, institutionnel et réglementaire pour la coordination, l'intégration de la Société civile et la promotion du volontariat	Intégrer les éléments "le volontaire" et le "volontariat" dans Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) de nouvelle génération, période 2007-2011, et la réalisation des OMDs	Promouvoir le volontariat de masse dans la gestion et la mise en œuvre des actions touchant l'humanitaire, l'édification d'infrastructures, le socio sanitaire, le VIH/Sida, l'environnement, l'agriculture...
Domaines de contributions marquantes		
1. Accès aux Opportunités, Services et la prestation de services	2. Inclusion et la Participation	3. Mobilisation des communautés à travers des actions de volontariat
Grâce à la valorisation des ressources humaines à travers les axes prioritaires que sont le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance locale et de la participation populaire au développement, les communautés seront en main d'accéder à certains services de base et intermédiaire.	Avec le recrutement et l'affectation des volontaires compétents et la formation de ces deniers d'acteurs à la base, le projet contribuera : à la prise de conscience de la communauté dans sa pleine participation aux activités de développement à l'accès aux services de base à la réussite de la décentralisation à l'intégration de certains groupes marginalisés (jeunes, femmes, personnes vivant avec le VIH...)	La gestion et la mise en œuvre des actions touchant l'humanitaire, l'édification d'infrastructures, le socio sanitaire, le VIH/Sida, l'environnement, l'agriculture... seront assurées grâce à la mobilisation des volontaires, en association avec les Collectivités locales/projets et surtout, la Société civile.

II.4. RISQUES ET DURABILITE

II.4.1 - CATEGORIE 1 : RISQUES A CARACTERE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

Risques	Mesures d'atténuation
La non matérialisation des engagements pris par le Gouvernement en matière : de vote d'une loi cadre sur le volontariat national pour garantir une autonomie de	La volonté manifestée par le Gouvernement d'appuyer ce processus, de s'approprier le Centre National de Promotion du Volontariat et de s'engager vers une coopération

Risques	Mesures d'atténuation
gestion et favoriser le développement de la société civile, de prise en charge du Centre National de Promotion du Volontariat dans le budget de l'Etat et le Programme des Partenaires Financiers (PTF), d'absence de soutien politique de la part des autorités, peuvent constituer des contraintes.	recentrée sur le développement humain / la réduction de la pauvreté qui intègre toutes les couches de la population, les différents acteurs que compte le pays et une stratégie partenariale de mobilisation de ressources, devrait atténuer ces risques. De même, un engagement formel est établi en signant le document de projet
Les autres sources de cofinancement des activités du projet identifiées ne se concrétisent pas dans les délais	Implication et information des partenaires financiers sur la gestion du projet ; Rappel des obligations en vertu du protocole d'entente à établir avec chaque partenaire; Démarche de mobilisation de ressources auprès d'autres sources de cofinancement, le cas échéant.

II.4.2 - CATEGORIE 2 : RISQUES LIES A L'ADHESION LOCALE ET DES PARTENAIRES

Risques	Mesures d'atténuation
Les partenaires du projet n'investissent pas le temps et les efforts nécessaires au développement des capacités	Établissement d'ententes/conventions entre le projet et ses partenaires pour les différentes activités qui les concernent
Les difficultés qu'auront les bénéficiaires à assurer la continuité des activités au-delà de la durée du projet, du fait que l'impact des interventions dans la lutte contre la pauvreté se mesure parfois sur le moyen et le long terme.	La décentralisation du projet, l'acquisition de connaissances techniques aux volontaires, l'implication des collectivités locales et la démarche de plaidoyer qui impliqueraient d'autres partenaires financiers et techniques, devraient conforter et prolonger les interventions.

II.3.3 - CATEGORIE 3 : RISQUES AU NIVEAU TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Risques	Mesures d'atténuation
Les partenaires ont une vision négative des volontaires en termes de qualité technique.	Impliquer les partenaires à l'encadrement, la formation des volontaires et dans tous le processus de mise œuvre du CNPV
Les difficultés pour le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) de pourvoir en volontaires les structures demandeuses, peuvent être de nature à mettre en question la crédibilité de l'opération par la satisfaction continue de la demande avec une adéquation entre la qualité du produit fourni et le besoin d'appui sollicité.	Le Centre National de Promotion du Volontariat constituera une base de données et mettra en place une stratégie de communication décentralisée et permanente, basée sur la mobilisation des volontaires.

II.4 - STRATEGIE DE DESENGAGEMENT DU PROJET

La stratégie de désengagement mettra l'accent sur l'appropriation par les partenaires nationaux, régionaux et locaux avant la fin du projet de l'approche et des mécanismes de mise en œuvre opérationnelle du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) qui seront développés. Cela se fera entre autres à travers des actions de renforcement institutionnel, de formation et de transfert de compétences et de connaissances.

Le deuxième aspect de la stratégie concerne le dispositif de pourvoi de volontaires aux structures bénéficiaires qui sera de nature à garantir la crédibilité du processus par la satisfaction continue de la demande avec une adéquation entre la qualité du produit fourni et le besoin d'appui sollicité. Le fichier des volontaires informatisé, sera suffisamment fourni de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture au niveau de la capacité de satisfaction de la demande des structures bénéficiaires.

Les volontaires VNU recrutés dans le cadre du projet ainsi que tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet devront privilégier l'approche du « faire-faire. »

La pérennisation de l'action du volontaire pour que le renforcement des capacités qu'il a mis en œuvre se traduise par une acquisition pérenne des connaissances par les bénéficiaires. Cette pérennisation pourrait se poursuivre également après sa réinsertion dans son milieu d'origine à la fin du volontariat en servant de miroir et d'exemples aux autres (exemple des volontaires entrepreneurs / agriculteurs / artisans...)

L'autre axe important de la stratégie de désengagement est le renforcement des capacités des communautés à travers le développement des activités génératrices de revenu pour renforcer leurs capacités économiques et les formations pour renforcer leurs compétences.

Enfin le plaidoyer de la pérennisation du financement / budget du CNPV auprès du gouvernement à travers un programme stratégique qui sera bien élaboré, durant la 1^{ière} phase du projet.

III. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

III.1 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT

Le dispositif de pilotage de la structure, dépendra aussi du choix du dispositif légal selon le corpus juridique malien. Cependant, pour répondre à sa mission, le CNPV doit disposer d'une autonomie juridique, être facilement accessible dans toutes les régions, faciliter la participation des acteurs étatiques et non étatiques et répondre aux normes de fonctionnement public, plus généralement avoir :

- Une autonomie administrative et financière ;
- L'existence d'organes où les différents membres définissent les orientations ;
- Existence d'une structure autonome d'exécution avec la mise en place des structures régionales, locales et communales de volontariat, chargées entre autres de gérer les volontaires, mener les études, collecter les statistiques et constituer des banques de données en rapport avec le travail des volontaires ;

- Contrôle étendu des membres sur la gestion ;
- Possibilité de recevoir des subventions publiques ;
- Possibilité d'accès aux circuits financiers privés ;
- Possibilité plus accrue de négocier ou de collaborer avec les Partenaires Techniques et Financiers...

III.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

III.2.1 A TITRE DE PROPOSITION ET D'ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE, CI-DESSOUS LE CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports sera responsable de la mise en œuvre du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV). Cette mise en œuvre se fera à travers les organes dont la composition, l'organisation et les missions sont décrites ci-dessous :

III.2.1 au niveau central

a) Organe d'orientation: *le Conseil d'Administration*

- Le Conseil d'Administration est chargé d'orienter de valider les différents programmes nécessaires dans la mise en œuvre du CNPV. Il se réunit une fois l'an et présidé par le représentant du gouvernement nommé par décret. Il est composé de représentants du gouvernement, des organisations parties prenantes, de la société civile, du secteur privé, des partenaires au développement et des collectivités locales.

Le Conseil d'Administration se réunira en session ordinaire une fois l'an ou plus fréquemment si nécessaire. Les attributs de sa mission pourront être déterminés comme suit :

- approuver l'orientation globale et la stratégie du CNPV en fonction des objectifs définis par l'Etat et des conventions passées avec les partenaires financiers;
- vérifier et approuver les propositions de programmation annuelle (Plan d'action et budget annuels),
- recevoir et approuver les rapports d'exécution techniques et financiers (annuels) ;
- approuver les axes prioritaires d'intervention du Centre National de Promotion du Volontariat par région et domaine ;
- assurer des arbitrages nécessaires et décider des réorientations éventuelles.

Sa composition et son mandat seront déterminés par les textes organiques qui régiront le CNPV au Mali.

b) La Coordination : placée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, elle aura pour mission (i) préparer les plans d'action et budgets annuels, la préparation et l'organisation des réunions des organes de pilotage, (ii) la préparation du programme et rapport d'activités annuels à soumettre à l'approbation du conseil d'administration, (iii) l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources, (iv) l'impulsion et la coordination des actions de promotion et de valorisation du volontariat... C'est une structure de gestion du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV), coordonnée par une expertise nationale ayant un profil de management et une expérience avérée dans des programmes

complexes : de lobbying financier, de collaboration avec la société civile, décentralisation/développement local, de volontariat et surtout de gestion programme de pauvreté. Dans le cadre de l'accomplissement de cette mission, la Coordination s'appuiera sur des antennes régionales.

Elle sera légère, et pourra comprendre de cinq services :

1. Un **service administratif** et financier chargé de l'élaboration et de l'exécution du budget, de la gestion du personnel et du matériel ; il sera composé d'un (e) chargé (e) d'administration, d'un(e) assistant(e), d'un(e) chauffeur et d'un(e) planton.
2. Un service **chargé de la base de données, du recrutement, de la mobilisation des volontaires et du réseau**, il s'occupera du recensement et du recrutement des volontaires, de leur programmation et de leur mobilisation, de la gestion de la base de données sur les volontaires et du réseau du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) qui sera mis en place au niveau national. Le service sera composé d'un spécialiste en TIC et Système de Gestion de Base de données.
3. Un **service de communication** et de d'appui à la mobilisation des Ressources. il est chargé d'élaborer la stratégie de communication et de mobilisation de ressources en relation étroite avec les organisations bénéficiaires des volontaires, de veiller à leurs exécutions. Il sera composé d'un spécialiste en communication et mobilisation de ressources et en cas de nécessité des services de prestataires externes.
4. Un **service de suivi évaluation**, il est d'abord chargé de la méthodologie du suivi et de l'évaluation des actions programmées en tenant compte des expériences des autres organisations de volontariat, tant nationales qu'internationales. Il aura aussi, à appuyer également le renforcement institutionnel et la gestion des municipalités, des organisations de base en collaboration avec les partenaires et les volontaires du Centre Nationale de Promotion du Volontariat. Au troisième niveau, il sera également chargé de faciliter la réinsertion des volontaires dans un éventuel emploi ou activité d'entrepreneuriat, une fois leurs deux années de volontariat terminées (dans la mesure où l'obligation de trouver un emploi au volontaire à la fin de son contrat ne fait pas partie des clauses contractuelles, il s'agira tout simplement d'une assistance et d'une facilitation à la réinsertion). Il comportera un spécialiste en Suivi évaluation.
5. Un service **Formation et renforcement des capacités** Il sera en chargé de l'élaboration et du plan de formation en assure sa mise oeuvre. Ce service sera en Charge de la formation des Volontaires et du renforcement des capacités des organisations qui les accueillent. Il sera composé d'un Spécialiste en Formation et mobilisation sociale, et pourra faire appel à des prestataires de services.

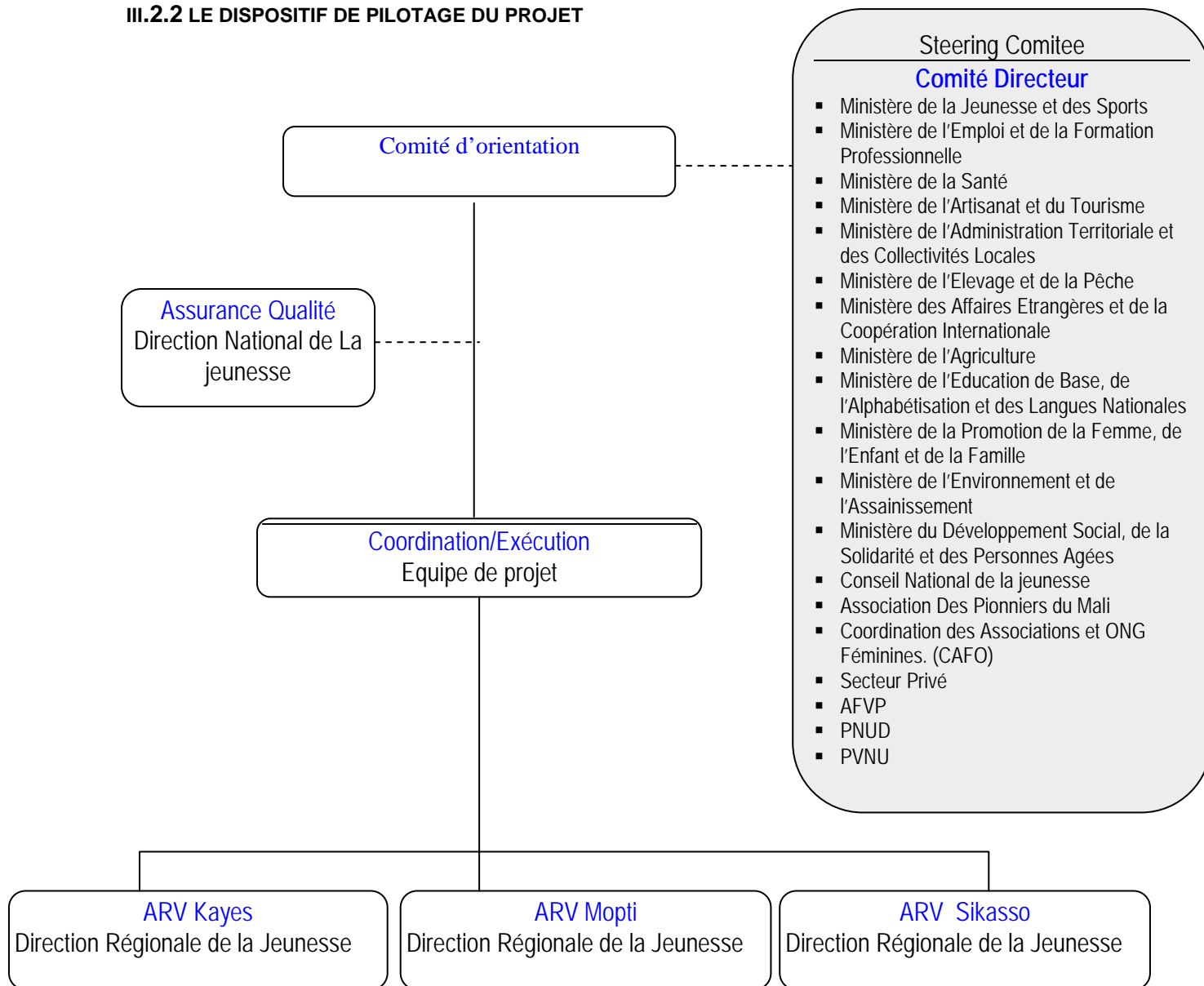
III.2.1.2 au niveau régional

Les Antennes Régionales de Volontariat (ARV)

le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) sera décentraliser au niveau de chaque région.. Chaque « Antenne Régionale des Volontaires (ARV) » sera placée sous la tutelle de la Direction régionale de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture.. La fonction première des ARV est la mobilisation des ressources humaines disponibles dans la région (les candidats au volontariat du CNPV) et l'identification des structures d'accueil des volontaires avec l'appui des OSC/ONG/OCB, services techniques /projets, etc. Elles travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du projet et bénéficiera de l'appui de ses spécialistes.

Le Rôle et les modalités de fonctionnement des ARV seront déterminés à travers la loi cadre sur le Volontariat.

III.2.2 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE DU PROJET



La mise en œuvre du projet sera déléguée à la Direction Nationale de la Jeunesse. Le PNUD agira en tant qu'organisme pourvoyeur d'avis conseil et apportera des soutiens techniques, administratifs et financiers dans la réalisation des activités dudit projet et des résultats escomptés.

Le dispositif de pilotage du projet est constitué du Comité d'orientation du projet, du Directeur National de la Jeunesse et de l'unité de coordination du projet.

Le **Comité d'orientation** sera l'organe central de pilotage du projet. Il décide des grands changements opérés dans le cadre du projet et autorise le passage aux différentes phases du projet suivant les rapports de fin de chaque phase.

Il sera composé de :

- Le Représentant Résident du PNUD ou son délégué (Président)
- Le Ministre de la Jeunesse ou son délégué
- Le Directeur de la coopération Internationale ou son délégué
- Le Directeur National de la Jeunesse
- Le Chargé du programme VNU,
- Le délégué National de l'AFVP ou son délégué
- Deux représentants de l'Organisation de la Société Civile

Le Secrétariat Technique de ce Comité sera assuré par le Directeur National de la Jeunesse. Le Comité d'orientation se réunira une fois tous les trois mois et autant de fois que de besoin.

Le Directeur National de la Jeunesse est le point focal de la structure de mise en œuvre du projet. A ce titre, il est responsable de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du projet et d'assurer une bonne visibilité des actions qui sont prévues dans le projet. Il est appuyé par le Coordonnateur du Projet dans l'exercice de ses fonctions.

La cellule de Coordination du Projet exécutera les activités sur la base de plan d'action annuel et des programmes d'action trimestriels approuvés par le Directeur National et transmis au PNUD. Elle soumettra des rapports narratifs et d'avancement sur l'état des réalisations, les difficultés rencontrées et proposera si nécessaire des solutions. La cellule de coordination du projet comprend une équipe dirigée par un Coordonnateur National du projet. Il s'agit de l'instance d'exécution du projet. Elle est chargée de la gestion au quotidien du projet et la capitalisation/valorisation de ses acquis.

Elle est composée de:

- 1 Expert national Coordinateur (trice)
- VNUI « Conseiller technique Principal du projet »
- 1 VNUN Animateur (trice) chargé (e) de l'Administration et finance
- 1 VNUN Spec. Base de données
- 1 VNUN Spéc. Chargé (e) de la communication et mobilisation des ressources
- 1 Juriste
- 1 Volontaire AFVP Spec. suivi évaluation
- 1 VNU Volontaire AFVP Spec. Renforcement des capacités
- Personnel d'appui : 2 chauffeurs,

Les Antennes Régionales de Volontariat (ARV)

Afin d'éviter des coûts structurels élevés durant la première phase, le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) va démarrer avec trois Antennes dans les régions de Kayes, Mopti et Sikasso. Chaque « Antenne Régionale des Volontaires (ARV) » sera placée sous la tutelle de la Direction régionale de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture. En terme d'appui, le projet y affectera un VNU national Spécialiste qui sous la supervision du Directeur régional de la Jeunesse assurera la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet. La fonction première des ARV est la mobilisation des ressources humaines disponibles dans la région (les candidats au volontariat du CNPV) et l'identification des structures d'accueil des volontaires avec l'appui des OSC/ONG/OCB, services techniques /projets, etc. Elles travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du projet et bénéficiera de l'appui de ses spécialistes.

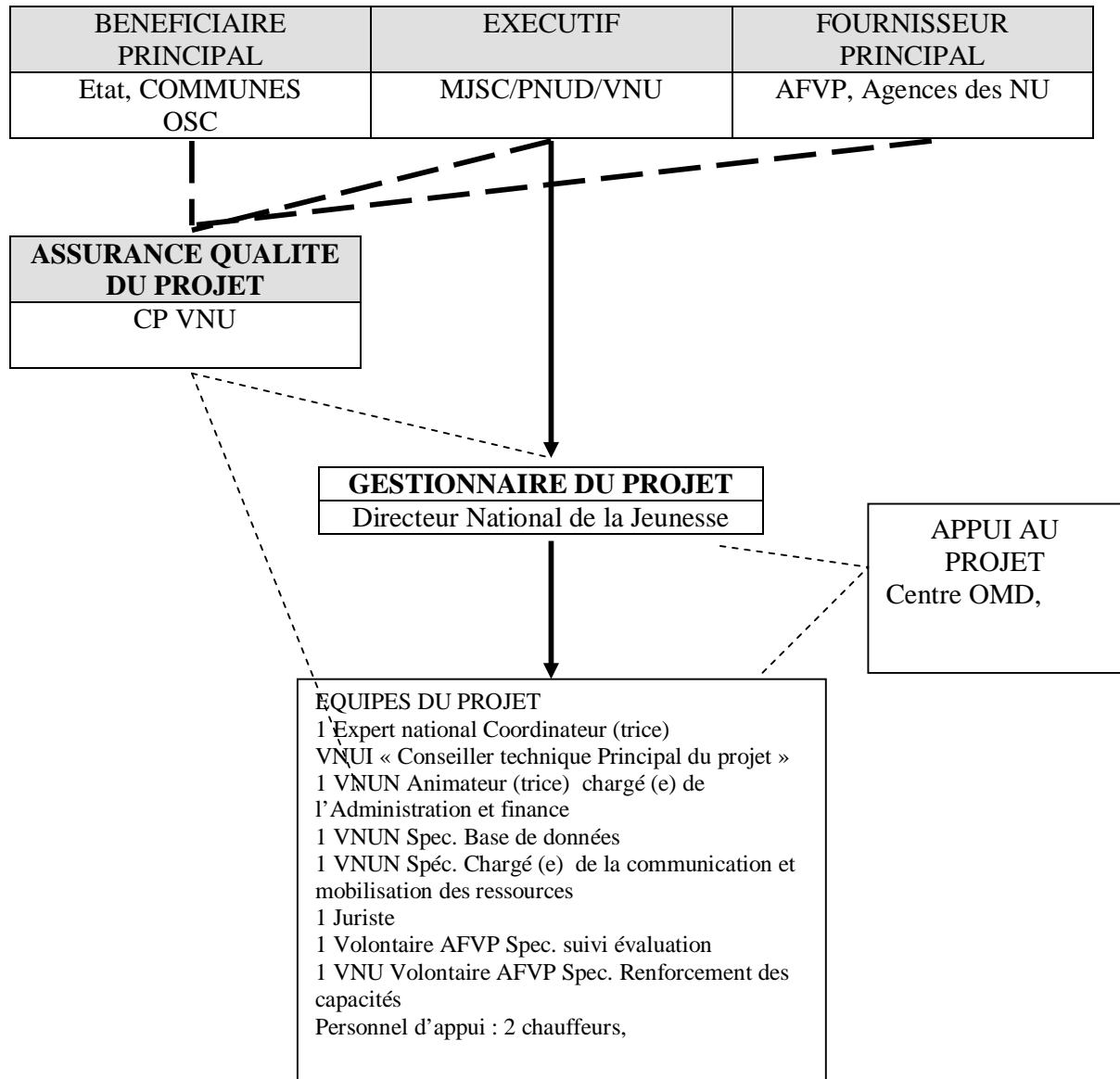
Cependant, dans l'attente des modalités de fonctionnement et de partenariat qui seront déterminées post-vote de la loi cadre, à travers les décrets d'application, il est conseillé pour plus de cohérence, de tenir compte du processus de décentralisation dans l'esprit du renforcement des capacités locales. De ce fait, un **Comité régional de pilotage (CRP)** pourra être mis en place. Ses membres pourront être nommés par décision du Gouverneur. Il pourra être présidé par le Directeur régional de la Jeunesse, assisté d'un représentant de la Société civile. Ce Comité pourra être composé des responsables des principales OSC / ONG / OCB et structures techniques déconcentrés concernées, des différentes organisations de volontariat, des autorités locales, des collectivités locales, des représentants des jeunes et femmes, du secteur privé et des Agences du SNU et Partenaires techniques/financiers du projet représentés dans la région.

Le Rôle et les modalités de fonctionnement des ARV seront déterminés à travers la loi cadre sur le Volontariat.

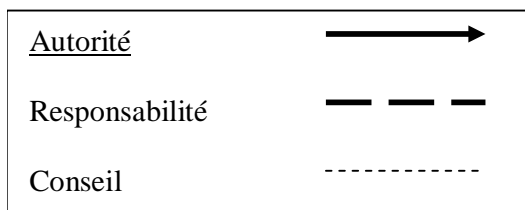
III.2.3 SCHEMA D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET

ORGANIGRAMME

COMITE DE PILOTAGE



Legende



III.3 ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS PARTENAIRES

Le caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire du programme pose un principe de pluralité et de diversité des interventions du projet. Ainsi, les partenaires sont identifiés en cinq catégories :

III.3.1 ROLE DU PNUD

Le PNUD a comme responsabilité de :

- participer avec les autres partenaires au pilotage du projet en soutenant le dialogue entre le Gouvernement malien et le projet sur les divers aspects touchant aux orientations stratégiques,
- Aider à la mobilisation des ressources auprès de PTF
- assurer les prestations de services requises à son exécution,
- participer au financement du projet, surtout l'appui institutionnel, la formation ayant trait au renforcement des capacités et l'investissement,
- assurer que la stratégie du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) soit intégrée à travers le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR),
- assurer une complémentarité et une synergie d'action entre ses programmes et les actions qui seront dans le cadre du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV),
- veiller à ce que les engagements de la partie malienne soient respectés et disponibles en temps opportun,
- S'assurer que les activités mises en place par les différents intervenants sur le terrain se complètent et se renforcent mutuellement, Aider à la mobilisation des ressources auprès de PTF

La Contribution au financement sollicitée : 570 400 USD

III.1.2 ROLE DU PROGRAMME VNU

- Participer aux organes de pilotage en sa qualité d'Agence d'exécution,
- Participer à la définition des orientations stratégiques, et au renforcement de la stratégie de mobilisation des volontaires à travers toutes les régions,
- Veiller à la bonne exécution des activités du projet par la coordination nationale et à la cohérence de son plan de travail avec les objectifs du projet,
- Appuyer le plaidoyer des ressources financières supplémentaires ;

En outre, il mettra à la disposition du projet :

- 1 VNU International Conseil Technique Principal du Projet ;
- 1 VNU national spécialiste en gestion administrative et financière ;
- 1 VNU national spécialiste en élaboration de base de données ;
- 1 VNU national spécialiste chargé de la communication et mobilisation des ressources ;
- 1 Volontaire AFVP spécialiste en suivi évaluation et de la documentation ;
- 1 Volontaire AFVP spécialiste en renforcement des capacités des ONG ;

3 VNU nationaux spécialistes en appui aux antennes régionales ;

Au siège du PVNU, la « Section Afrique » va apporter un appui technique particulier au projet et assurera le rôle de contrôle qualité particulièrement en ce qui concerne les aspects liés au volontariat.

Sa contribution globale à la phase pilote, est estimée à : 564 704 US. \$

III.1.3 ROLE DU GOUVERNEMENT

Le projet sera sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. A ce titre, le Gouvernement à travers ce Département aura à :

- Mettre en place le Comité de rédaction des textes organiques et du suivi du processus jusqu'au vote de la loi par l'Assemblée Nationale ;
- Désigner un juriste, expert en formulation de textes organiques et administratifs pour appuyer le Comité ;
- Superviser tout le processus d'élaboration, de lobbying, de présentation du projet de loi devant régir le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) au terme de la loi ;
- Participer au pilotage du projet ;
- Participer au financement de cette première phase, montrant ainsi son engagement politique et sa détermination à travers ce programme qui doit promouvoir à terme l'ensemble des programmes de volontariat du Mali ;
- Mettre à la disposition du projet « un bureau à Bamako » devant abriter la Coordination Nationale et dans chaque région « un bureau de l'ARV » du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) au Mali ;
- Mobiliser les Ministères impliqués et les Partenaires Techniques et Financiers dans l'approche de pérennisation du programme.

Sa Contribution (en nature et en espèce) estimée à hauteur de 417.500 US. \$

III.1.4 ROLE DE LA SOCIETE CIVILE

En tant que membre décisionnel aux réunions des différents organes de pilotage, d'une part et bénéficiaire de certains programmes, d'autre part, la société civile veillera à :

- assurer une représentation/participation aux différentes réunions des organes de pilotage,
- participer à l'élaboration des différentes stratégies de mise en œuvre incluant les plans de renforcement et de participation des OSC,
- Contribuer aux programmes de sensibilisation et de mobilisation au profit du fichier de la base de données des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV);
- participer à la sélection, la formation et la mobilisation des volontaires qui seront affectés à des organisations hôtes sur le terrain,
- Assurer le logement aux Volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) affectés à leur programme,
- collaborer à l'élaboration et implantation des outils de suivi évaluation des activités du projet, ainsi qu'à la production des rapports,

- Mobiliser en terme de Volontaires et d'actions à travers les programmes en cours tels que la Bonne Gouvernance et le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), qui entend voir la société civile jouer pleinement son rôle dans le processus de démocratisation et la mise en œuvre des politiques publiques.

La Contribution de la société civile estimée à hauteur de 70,000 US. \$ (montant à mobiliser lors de la 1^{ère} phase du projet, calculée sur la base de 10 dollars par mois / volontaire national affecté dans une structure + la prise en charge du logement)

III.1.5 LE ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES ET LES COMMUNAUTES DE BASE BENEFICIAIRES,

Assurer une représentation au niveau des organes de pilotage ;
Participer sous forme de subvention accordée par la commune, tirée du budget, ou en nature, comme la mise à la disposition d'un logement au volontaire.
Contribution estimée à hauteur de 75,000 US. \$ (montant à mobiliser lors de la 1^{ère} phase du projet, calculée sur la base de 10 dollars par mois / volontaire national affecté dans une structure + la prise en charge du logement)

III.1.6 LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE VOLONTARIAT

- Contribuer au renforcement institutionnel de la structure ;
- Participer à la formation pré-volontaire ;
- Participer au suivi des activités opérationnelles sur le terrain ;
- Contribuer à l'encadrement des volontaires du centre National de Promotion du Volontariat ;
- Apporter un appui au renforcement des capacités des organisations communautaires...

La contribution financière est estimée par la mission à hauteur de 100,000 US. \$ à mobiliser, et devrait être déterminée durant la 1^{ère} étape du projet.

III.1.7 LES ORGANISATIONS NATIONALES DE VOLONTARIAT DU MALI

Compte tenu des atouts majeurs de ces programmes et des expériences développées, elles auront à :

1. Assurer une représentation au sein des organes de pilotages ;
2. Contribuer à l'élaboration de la stratégie de l'ensemble des programmes de volontariat au Mali ;
3. Participer au comité de rédaction des textes organiques qui doivent régir le Centre National de Promotion du Volontariat ;
4. Prendre part aux organes de pilotage ;
5. Contribuer à l'élaboration des programmes / stratégies, concernant la mobilisation des jeunes dans les secteurs sociaux (éducation, santé), l'environnement, sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat, la décentralisation, ...
6. Apporter leurs concours lors de la formation et la mise en place du répertoire des Volontaires.

Cette contribution est estimée à hauteur de 125.000 US. \$ à mobiliser surtout auprès de l'APEJ qui doit démarrer un second programme.

III.1.8 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

L'UNDAF constitue le cadre de concertation et d'action commune entre Agences du SNU. Cet instrument de coopération avec le Gouvernement malien dispose déjà d'un programme avec des actions précises, des produits escomptés et d'un budget conséquent.

En plus, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali ont décidé de préparer conjointement et de concert avec le Gouvernement du Mali (GdM) une Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) sur la période du CSCR 2007-2011. La SCAP vise à définir comment les PTF collectivement vont accompagner le GdM dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR 2007-2011).

A ce titre un tableau de la stratégie de positionnement 2007 – 2011 (SCAP) est présenté en annexe 10 pour mieux orienter sur la présence des PTF par thème et groupe de thèmes.

Cette contribution des PTF est estimée à hauteur de 139.000 USD.

III.4 L'EQUIPE DE MISE EN ŒUVRE

S'agissant de l'axe (i), élaboration d'un cadre juridique et institutionnel qui constitue **la première étape du projet**, la gestion sera assurée par un (e) Coordinateur (trice) National (e) qui accompagnera le Comité de pilotage dans le processus d'élaboration de la loi et la mise en place du dispositif. Cet expert nationale sera de profil sociologue ou socio-économiste et ayant une expérience dans la mise place de structure de volontariat et/ou programmes complexes : de réduction de la pauvreté, de décentralisation, d'appui à la société civile, de développement communautaire, de promotion de la citoyenneté et droits de l'homme et de renforcement de capacités. Le/la coordinateur (trice) sera appuyé par 1 VNU internationale Conseiller technique principale, d'un juriste et d'une équipe de quatre Volontaires qui auront les profils suivants :

- Un (e) *VNU Nat. Animateur* chargé surtout d'appuyer le coordinateur dans ses tâches administratives d'élaboration et d'exécution du budget, de gestion du personnel et du matériel ;
- Un (e) *VNU nat. Spécialiste en base des données* sera chargé de coordonner l'identification et le recrutement et la gestion électronique des affectations des volontaires à travers une Base de données centralisée au niveau national.,.
- Un (e) *VNU Nat. Spécialiste chargé de la communication* et de la mobilisation des ressources avec une expérience solide dans l'élaboration de stratégies de communication et la mobilisation des ressources financières auprès des différents PTF.
- Un (e) *juriste* pour la première année, ayant une expertise dans l'élaboration des textes organiques régissant les organisations / institutions / agences (le juriste sera désigné par le gouvernement).
- Un (e) *Volontaire AFVP chargé du suivi évaluation*, il est d'abord chargé de la méthodologie du suivi et de l'évaluation des actions programmées en tenant compte des expériences des autres organisations de volontariat, tant nationales qu'internationales. En outre, il facilitera la réinsertion des volontaires en fin de contrat.
- Un (e) *VNU Volontaire AFVP spécialiste renforcement des capacités des ONG*, formateur, il sera chargé de la mise en place de systèmes de renforcement de capacités des volontaires, des organisations de la société civile, des collectivités locales, des organisations communautaires aux différents niveaux. avec une très

bonne expérience dans la formation, particulièrement dans des domaines spécifiques comme l'éducation civique et autres domaines intéressant les jeunes et les organisations qui utilisent leur service.

Le deuxième niveau de l'exécution est constitué par les Antennes Régionales des Volontaires (ARV).

Ces ARV seront appuyées par des VNU nationaux Spécialistes en « Mobilisation sociale » qui auront comme principales tâches :

- Assurer la mise en oeuvre des activités du CNPV
- Participer à l'identification des structures d'accueil des volontaires, la définition des profils de poste (lettre de mission), le recrutement, ainsi que la préparation et la prise de fonction des volontaires,
- appuyer la formation et l'encadrement des "Volontaires nationaux du CNPV,
- appuyer la gestion, l'accompagnement des volontaires lors de leurs affectations et en assurer le suivi régulier,
- assurer au niveau local, la promotion du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) et des ARV auprès de tous les intervenants de développement.

III.5 EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROJET

Les ressources mises à disposition par le bureau de pays du PNUD et le Programme VNU seront régies par la modalité NEX (Exécution Nationale) « *L'exécution nationale (NEX), qui représente la gestion par une entité gouvernementale, est utilisée lorsqu'une capacité adéquate pour entreprendre les fonctions et activités du programme ou du projet, existe au gouvernement. Sous l'exécution nationale, le partenaire d'exécution peut suivre ses propres procédures d'achat, à condition qu'il se conforme aux normes internationales cohérentes avec les présentes Directives. Cependant, si le PNUD est signataire de contrats avec des entrepreneurs à la demande du gouvernement, les politiques et procédures du PNUD, telles que définies dans les Directives, prévalent et doivent être exécutées en conformité totale* »¹

¹ Source : <http://content.undp.org/go/userguide/cap/procurement/pgm-cap-ases-mgmt-argmt/?lang=fr#>

IV. CADRE LOGIQUE

NB : L'une des premières activités de l'équipe de coordination devra être la révision du Cadre Logique qui devra intégrer les indicateurs de base au moment du démarrage du projet et pour chacune des régions

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
Objectif N° 1 : Élaborer un cadre juridique et institutionnel pour la mise en place d'un Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV)				
Produit 1.1 Une Cellule de Coordination nationale mise en place pour accompagner la 1ère phase à son terme avec le concours du P/VNU et le PNUD et de l'AFVP	A.1.1.1 Mettre en place une cellule de Coordination nationale et assurer son fonctionnement	<u>Equipe de coordination :</u> 1 Expert national Coordinateur (trice) VNUI « Conseiller technique Principal du projet » 1 VNUN Anim. chargé (e) de l'Administration et finance 1 VNUN Spec. Base de données 1 VNUN Spéc. Chargé (e) de la communication et mobilisation des ressources 1 Juriste 1 Volontaire AFVP Spec. suivi évaluation 1 VNU Volontaire AFVP Spec. renforcement capacité	Local devant abriter la coordination, le personnel et les équipements assurés	Gouvernement à travers le Ministère de la Jeunesse et des sports (MJS)
	A.1.1.2 Elaborer un programme d'activité du CNPV	Personnel d'appui : 2 chauffeurs, 1 planton,	Personnel de la Coordination recruté, équipement bureautique mis en place	PNUD, PVNU, MJS
	A.1.1.3 Elaborer un programme de mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre du CNPV	Existence de bureau et des équipements adéquats CPVNU	Ouverture officielle du bureau organisée	Autorités politiques, PNUD, PVNU, OSC, Grand public, différents partenaires
	A.1.1.4 développer un lobbying auprès des PTF		Coordination opérationnelle aux différentes tâches assignées pour cette 1ère phase.	Coordination nationale du CNPV
			Le plan de travail élaboré approuvé et mis en œuvre	Coordination nationale
			Niveau des ressources mobilisées et protocole d'attentes signé entre CNPV et chaque partenaire	PTF, PNUD, PVNU, Comité de pilotage, ARV

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
	A.1.1.5 Elaborer une stratégie partenariale de collaboration avec les différents acteurs du CNPV		Existence d'une stratégie partenariale et protocole de collaboration signé entre CNPV et chaque partenaire	PTF, PNUD, PVNU, Comité de pilotage, ARV
Produit 1.2 Un avant projet de loi sur la promotion du volontariat national pour le développement est élaboré	A.1.2.1 élaborer des projets de textes juridiques et réglementaires	Arrêté mettant en place un Comité de rédaction (1 juriste, représentants du Gouvmt, 1 représentant de la société civile, le Coordinateur du CNPV, le CTP, les Partenaires...)	Existence d'un avant projet de loi consensuel sur le volontariat, présenté et approuvé	Le Conseil des Ministres
	A.1.2.2 Elaborer différents documents concernant les conditions de recrutement et de service des volontaires du CNPV	Sous-traitance Bureau d'étude spécialisé Atelier de validation Contribution différents programmes de volontariat au Mali Section Afrique VNU Bonn	Différents documents conçus / élaborés : Procédure d'identification, de sélection et de recrutement, Formulaire de CV, Formulaire de lettre d'engagement, Formulaire d'un cadre contractuel avec les OSC/ONG/OCB, Grille des indemnités de subsistance, Mécanisme du suivi, Serment du Volontaire national. Statuts et règlements intérieurs des organes de pilotage	Coordination ARV Volontaires Les OSC Structures d'accueil
Produit 1.3 Le projet de loi approuvé au Conseil de ministre présenté à	A.1.3.1 Soutenir le programme de sensibilisation et lobbying sur le projet de la loi à l'attention	Coordination Juriste Comité de rédaction Leaders d'opinion Presse	(x) débats politique et législatif organisés sur le cadre juridique du volontariat en relation avec la société civile	Cadres des institutions publiques et de l'Université Faïtières des OSC Députés MJS et Coordination du projet

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
l'Assemblée Nationale est voté et promulgué par le Président de la république.	des députés et des différents acteurs concernés		(x) notes d'information /de presse largement diffusée (à travers la presse, les sites, les organisations de volontariat et communautaires...) suite aux ateliers, rencontres, séances de travail organisés sur le processus d'approbation de la loi	Grand public L'Assemblée Nationale
			Clarification apportée par le projet lors des débats en commission à l'AN	Députés
			Loi votée et promulguée	Décideurs politiques Partenaires Techniques et Financiers (PTF) OSC Jeunes, hommes et femmes disponibles pour le volontariat
	A.1.3.2 Elaborer et exécuter un programme de communication sur la loi et les textes juridiques et réglementaires régissant le volontariat aux niveaux national, régional et local	Coordination MJS Université Collectivités territoriales Mouvement des femmes JIV...	Conférence de presse sur la loi votée, organisée avec la présence du Ministre de tutelle, le PNUD/PVNU et les OSC	Grand public, Les politiques et professionnels du développement Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
			Prise de conscience du Gouvernement sur le rôle du volontariat dans les programmes de développement sectoriel	Les OSC, jeunes, hommes et femmes disponibles pour le volontariat, Projets et programmes en cours d'exécution
			Volontariat intégré par les différents partenaires (Etat, PTF, OSC, collectivités Projets...) dans leurs programmes et stratégies	
			La population en générale et les jeunes (hommes et femmes) en particulier, engagés avec engouement /	

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
			<p>intérêt au volontariat</p> <p>Environnement favorable à l'intégration institutionnelle du CNPV et ses organes</p> <p>Dynamique l'utilisation de volontaires dans le développement, la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD impulsée</p>	
<p>Produit 1.4 Les statuts et règlements intérieurs des Organes de pilotage élaborés.</p>	<p>A.1.4.1 Elaborer les statuts et règlements intérieurs des Organes de pilotage comme le Comité de pilotage / le Conseil d'Administration du Volontariat, selon les attributions fixées par la loi.</p>	<p>Juriste Comité de rédaction Coordination</p>	<p>Représentativité des différents acteurs assurés Statuts et règlements intérieurs des différents organes opérationnels</p>	<p>Le Comité de pilotage Le Conseil d'administration</p>
<p>Produit 1.5 Le Conseil d'Administration, organe d'orientation des grands axes prioritaires du CNPV, la coordination nationale, organe de gestion opérationnelle et les trois (3) antennes régionales du</p>	<p>A.1.5.1 Mettre en place des organes de gestion du CNPV :</p>	<p>Coordination MJS</p>	<p>Différents organes de gestion et d'exécution du CNPV mis en place, et opérationnels : Conseil d'Administration, se réunit chaque 3 mois Mise en œuvre et suivi sur le terrain assurés par la coordination nationale, reflétés dans rapport trimestriel élaboré Suivi des Volontaires nationaux du CNPV, (x) structures d'accueil, assurés par les 3 antennes régionales du CNPV, consigné dans un</p>	<p>Le Comité de pilotage Le Conseil d'administration La coordination Les 3 Antennes Régionales de Volontariat</p>

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
CNPV installés officiellement dans leurs fonctions et localités.			rapport trimestriel de chaque ARV	
Produit 1.6 Sur la base de la loi, des décrets d'application et des textes réglementaires sur le volontariat : <ul style="list-style-type: none"> • un manuel des conditions de service et de gestion des Volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat est disponible • Un manuel des procédures administratives et financières disponible au sein du CNPV 	A.1.6.1 Elaborer et valider le manuel des conditions de service et de gestion des Volontaires nationaux du CNPV	Bureau d'étude Coordination Ateliers de validation	Conditions de service mieux perçues par les volontaires et Bonne connaissance de leurs devoirs et droits Briefing du volontaire mieux assurés par les superviseurs	La Coordination Les ARV, Les volontaires et tous les partenaires
	A.1.6.2 élaborer et valider le manuel des procédures administrative et financière du CNPV		Régularité et harmonisation de la gestion administrative et financière assurées Opérations de suivi et contrôle mieux assurées	CNPV et les corps de contrôle externes et internes
	A.1.6.3 Elaborer un programme de diffusion interne et externe des deux outils suscités de gestion des volontaires et du projet CNPV	Coordination ARV OSC Les différents Programmes de volontariat au Mali	Le manuel des conditions de service et de gestion des volontaires et celui des procédures l'administratives et financières largement diffusés et utilisés comme référence	La coordination, les partenaires, les volontaires et les différents corps de contrôles
Objectif N°2 : Répertoire et mobiliser des ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national				
Produit 2.1 Programme de sensibilisation et de communication élaboré	A.2.1.1 Définir la stratégie de sensibilisation à : -court et moyen terme	Atelier de validation	Stratégie de sensibilisation élaborée et validée	tous les acteurs au Projet
	A.2.1.2 Mener des campagnes de sensibilisation dans les 3 régions en collaboration avec les radios	Emissions radio Réunions d'information	Population 8 régions sensibilisée ; Jeunes hommes/ femmes et compétences disponibles adhérents en masse au volontariat	Tous le pays Les OSC Les différents mouvements de jeunes, hommes et femmes Les établissements de formation et l'Université

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
	communautaires			
Produit 2.2 Une base de données sur des ressources humaines du volontariat réalisée et opérationnelle	A.2.2.1 Identifier les candidats potentiels et les domaines de compétences disponibles à chaque niveau du territoire,	1e VNU national TIC Les trois (3) ARV La Coordination	Base de données créée 6 mois après le démarrage du projet En année 1, au moins 1000 candidatures sont identifiées et inscrites dans la Base de données des volontaires Année 2, au moins 2000 candidatures sont identifiées et inscrites dans la Base de données des volontaires La mise à jour de la Base de données est effective sur une base Années 2, la base de données permet le suivi régulier des 300 volontaires en service	Le projet dispose d'une base de données fonctionnelle répondant aux demandes des structures d'accueil dans les différents domaines d'intervention des volontaires nationaux
	A.2.2.2 Cibler et réaliser des campagnes spécifiques au niveau des associations des femmes	Emissions radio Meetings	Femmes impliquées à hauteur de 50 % du fichier des volontaires	Mouvements et associations de femmes
	Former le personnel de la coordination sur l'exploitation et la gestion de la base de données des volontaires	Coordination	Personnel choisi, formé sur l'exploitation et la gestion du fichier des volontaires	Cadres choisis accès à la base de donnée disponible au niveau de la Coordination
Objectif N°3 : Promouvoir et valoriser le volontariat national pour la réduction de la pauvreté et pour l'atteinte des OMD				

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
Produit 3.1 Organes de pilotage et de gestion du CNPV fonctionnels et les programmes validés	A.3.1.1 Organiser les réunions du Comité de pilotage / Conseil d'Administration	Disponibilité des membres des organes délibérants	Comité de pilotage constitué 3 mois après le démarrage du projet, se réunit régulièrement chaque trimestre et assure et ses attributs selon les modalités définies	Efficacité et efficience du Comité de pilotage
			Conseil d'Administration (CA) mis en place trois mois après l'approbation de la loi et les décrets d'application, assure normalement son rôle	Efficacité et efficience du Conseil d'administration
			Les membres du CA composés des acteurs étatiques, non étatiques et 1/3 de femmes, ont une bonne compréhension de leur rôle et statuent sur tous les dossiers qui leurs sont soumis	Bonne représentative des différents acteurs et des femmes dans les organes de pilotage
	A.3.1.2 Assurer le renforcement de la capacité de la Cellule de coordination nationale et des 3 Antennes régionales (renforcement thématique, gestion du volontariat, communication, Internet, Réseau, recrutement de 3 VNU spécialistes...)	Coordination	Les membres de l'équipe de coordination formés	Coordination
			Trois VNU nationaux Spécialistes recrutés et formés sur leurs tâches respectives	Les 3 Antennes régionales
Produit 3.2 Cadre de concertation avec les structures impliquées mis en place	A.3.1.3 Définir des modalités de cohérence, de complémentarité et de synergie entre intervenants	Coordination nationale	Statut et fonctionnement du cadre de concertation définis Fonctionnement régulier assuré : Les informations partagées	CNPV Organisations de volontariat Organisations de la société civile Services publics PNUD et PVNU

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
			Fluidité et efficacité dans le déroulement des activités Disponibilité et appropriation des enjeux par chaque structure impliquée	
Produit 3.3 Trois (3) Direction régionale de la Jeunesse abritent les Antennes Régionales des Volontaires (ARV) et sont opérationnelles	A.3.3.1 Mettre en place un comité de recrutement des Volontaires avec la participation de la société civile A.3.3.2 Informer tous les organismes potentiellement utilisateurs des services des Volontaires A.3.3.3 Définir une grille de sélection des Organismes d'accueil des Volontaires A.3.3.4 Sélectionner les Organisations qui répondent aux critères définis et aptes à accueillir des Volontaires. A.3.3.5 Former les ARV dans la gestion des volontaires et le suivi évaluation des Volontaires et des organisations d'accueil.	Comités régionaux	Comité de recrutement efficace et représentatif Nommé par le Gouverneur avec la participation de la Société Civile	Comité de régional
		Coordination nationale	Nombre et type d'Organisations manifestant leur intérêt	OSC / ONG / OCB Régionales
		Comité de pilotage	Au moins XX Organismes sélectionnés dans la transparence accueille des Volontaires	OSC / ONG / OCB Régionales
		Elaboration des modules de formation	le Comité de pilotage se réunit et approuve la sélection et l'affectation des volontaires	Trois (3) Antennes Régionales abritant les ARV
			Les 3 ARV formées, plus opérationnelles dans leurs rôles d'interface régionale, la gestion des volontaires et leurs structures d'accueil au profit du CNPV	Les 3 Antennes Régionales de Volontariat (ARV)

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
Produit 3.4 Au moins 200 volontaires qualifiés et motivés, dont la moitié constituée de femmes sont recrutés et affectés dans structures d'accueil.	A.3.4.1 Définir les critères, procédures de sélection des volontaires	Implication de tous les acteurs partie prenants (organisation atelier)	(x) structures d'accueil des volontaires sélectionnées selon la procédure définie	Structures d'accueil
	A.3.4.2 Elaborer un programme (modules de formation) de renforcement de capacité des structures d'accueil des volontaires, oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	Coordination ARV	Programme élaboré dans la gestion, la planification, le suivi évaluation des actions	Structures d'accueil
			Structures d'accueil formées, opérationnelles	Structures d'accueil
	A.3.4.3 Démarcher l'enregistrement des volontaires du CNPV au près de la Caisse de sécurité sociale du Mali	Coordination	Les volontaires du CNPV enregistrés au niveau de la Caisse de sécurité sociale du Mali	volontaires
	A.3.4.4 Elaborer les critères de sélection et les modalités de recrutement des volontaires	Antennes Régionales du Volontariat Coordination du CNPV Comité de pilotage	Critère de sélection et modalités de recrutements élaborés	Volontaires ARV
	A.3.4.5 Définir les domaines d'intervention selon les priorités déjà retenues (voir plus haut)		Domaines d'intervention effectivement définis : sécurité alimentaire et le développement rural, éducation, préservation et gestion durable des ressources naturelles, développement de l'accès aux services sociaux de base, lutte contre le VIH/SIDA...	Secteurs d'intervention des volontaires
	A.3.4.6 Organiser les tests de recrutement des volontaires	Comité de recrutement ARV	Au moins 200 volontaires recrutés	volontaires

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
	<p>A.3.4.7 Elaborer un programme (modules de formation) des volontaires</p> <p>A.3.4.8 Organiser les séances de formation des volontaires</p> <p>A.3.4.9 Accompagner l'installation les volontaires dans les structures d'accueil et les appuyer dans leur domaine de compétence ciblés.</p>		<p>Modules de formation élaborés</p> <p>Volontaires formés</p> <p>Programmes de formation assimilés par les volontaires</p>	Volontaires
			<p>Volontaires effectivement installés dans les 3 régions et bénéficiant d'un appui dans les domaines ciblés</p> <p>Impact de leurs interventions enregistré en terme de :</p> <p>Renforcement de la capacité organisationnelle des structures d'accueil</p> <p>Meilleure définition de leurs priorités au niveau local et à travers les instances de décision,</p> <p>Accès à l'éducation / alphabétisation, services de santé, l'eau potable...</p> <p>Prise de conscience sur le VIH/SIDA reflétée à travers leurs actes quotidiens,</p> <p>Amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus agricoles et de l'élevage, de l'environnement...</p> <p>Conscience sur la valeur des volontaires relevée au niveau communautaire et au niveau régional sur leurs contributions à la décentralisation / aux OMD...</p>	Structures d'accueil
Produit 3.5 Le volontariat local renforcé sous ses	A.3.5.1 Elaborer un programme de promotion du	Impliquées : les ARV, la Coordination et les Organisations de la société civile	Programme de promotion du volontariat local élaboré	Volontariat local / traditionnel / communautaire touchant les différents secteurs...

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
différentes formes, pour mieux gérer/assurer la mise en œuvre de leurs programmes d'auto assistance communautaire	Volontariat communautaire	ARV	Les leaders des associations /groupements de volontariat formés et appuyés dans la gestion de leurs tâches respectives	Volontaires membres de bureaux associations et groupements
	A.3.5.2 Sélectionner les leaders devant bénéficier de ce programme		Programmes importants d'auto assistance élaborés, réalisés et suivis par les communautés	Volontaires communautaires
Produit 3.6 Stratégie de partenariat avec le Secteur privé, le Tourisme, l'Emploi et la Formation professionnelle, la Culture, les Collectivités locales...	A.3.6.1 Elaborer une stratégie de partenariat avec ces différents Départements ministériels, le secteur privé, les collectivités locales, etc.	Coordination Cabinet du MJS	Protocoles signés entre le CNPV et les différents partenaires Volontaires du CNPV intégrés dans les différents programmes et stratégies Participation des citoyens de plus en plus accrue dans tous les secteurs du développement	Les acteurs public, privé et la société civile et leurs différents démembrements
Produit 3.7 Le projet d'appui du CNPV régulièrement suivi et évalué	A.3.7.1 Organisation mission de suivi Siège Bonn	CP/VNU Coordination	Niveau d'exécution du projet mesuré régulièrement et des recommandations allant dans l'amélioration du suivi formulées	Siège PVNU Bonn CNPV
	A.3.7.2 Evaluer l'impact de l'intervention des volontaires et de l'institutionnalisation du CNPV	CP/VNU Coordination	Pertinence, performance, succès des activités du projets analysés et leçons apprises ressorties	CNPV
	A.3.7.3 Organisation réunions tripartites	Coordination MJS CPVNU	Décisions dans le sens du renforcement de la performance du projet prises	PVNU, PNUD Gouvernement OSC
Produit 3.8 Organisation des voyages d'étude d'échange d'expériences dans	A.3.8.1 Organiser des missions d'échange d'expérience	Coordination Ministère	Suivi et mis en œuvre du projet enrichis par l'expérience du volontariat d'autre pays Meilleure vision et prise en	Equipe coordination Cadres ministères OSC

Produits	Activités	Moyens requis	Indicateurs	Bénéficiaire
la sous région			charge du volontariat dans les stratégies nationales	
Objectif N°4 : Contribuer à la mise en place progressive d'un réseau national de volontariat				
Produit 4.1 Différents fichiers de données sur les volontaires du Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le Développement du Mali centralisés à Bamako	A.4.1.1 Elaborer d'un programme d'action pour la mise en réseau	Disponibilité du VNU national TIC	Programme d'action consensuel disponible et réalisé	Disponibilité d'un réseau au niveau de la Coordination national
			Missions effectuées dans les régions	Les OSC régionales Les 3 ARV Les structures d'accueil des volontaires Collectivités locales Services déconcentrés
	A.4.1.2 Développer au niveau national la stratégie de mise en réseau des différents programmes Nationaux de volontariat	Apport du VNU TIC	Document stratégique élaboré et déposé	Disponibilité d'un réseau au niveau de la Coordination national
Produit 4.2 Différents documents, informations sur les activités les volontaires du Centre disponibles dans le site Web	A.4.2.1 Créer d'un site web des volontaires du Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le Développement	VNU TIC avec l'appui de Volontaire « en Ligne » ou recourir OU Recrutement d'un consultant	Site web créé 1 an après le démarrage du projet Mise à jour du site assurée chaque mois En année 2 du projet (x) visiteurs enregistrés chaque mois, Volontaire en ligne élargi au site web Mali	Les différents acteurs aux niveaux national, régional et sous-régional échangent des informations, communiquent à travers le réseau du Centre National de Promotion du Volontariat

V. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

Le suivi du projet sera fait suivant le fonctionnement du mécanisme de suivi ordinaire dans le mode de gestion NEX. Au terme de l'exécution du projet, un rapport détaillé d'activités suivi d'un rapport financier sera élaboré par le Programme VNU. Le projet sera audité et évalué en accord avec les règles, règlements et procédures du PNUD relatifs au mode de gestion NEX.

L'accent sera mis sur les produits, les effets et les impacts sur les bénéficiaires et les institutions. A cet effet, le cadre logique sera affiné et assorti d'indicateurs quantitatifs (objectivement vérifiables) et qualitatifs au niveau des résultats et objectifs du projet à travers une approche participative. Il reste entendu que ces indicateurs prendront en considération la dimension genre. De même, un système de suivi régulier sera mis en place trois mois après le recrutement de la coordination du projet afin de permettre de mieux suivre les niveaux d'accomplissement des objectifs du projet tout au long de son exécution.

Des missions de suivi trimestriel devront être assurées par le Chargé de Programme VNU afin d'évaluer les progrès et d'anticiper sur les problèmes et risques. Chaque mission doit être suivie d'un rapport.

Au cours des six premiers mois, l'équipe de mise en œuvre du projet devra entreprendre une étude de base afin de définir les données de base, fixer les indicateurs et les cibles en y ajoutant la dimension quantitative. Cette étude de base devra nécessairement inclure une partie sur les organisations féminines existantes et la situation de la femme dans la zone du projet.

Au début de chaque année de mise en œuvre, la cellule de coordination du projet soumettra un plan d'action annuel, au PNUD et au VNU, qui reflétera la planification annuelle et qui définira les tâches et responsabilités de chaque partie prenante. Ce plan d'action devra être adopté par le Comité d'orientation. Il devra aussi inclure tout ajustement nécessaire sur la base des rapports de suivi. Tous les rapports de suivi mettront un accent particulier sur le suivi des différents risques qui pourront entraver la mise en œuvre du projet.

Les éléments suivants seront également pris en considération dans le système de suivi:

- Les rapports trimestriels d'activités par les Volontaires Internationaux et les Volontaires Nationaux. Ces rapports seront consolidés par le Coordonnateur du projet et transmis au PNUD et au Programme VNU siège ;
- Les rapports en ligne par les Volontaires VNU qui devront être aussi systématiquement complétés;
- L'organisation des visites périodiques sur les sites d'intervention des volontaires.

Les actions de suivi devront permettre de documenter dans le détail les leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative.

Une revue à mi-parcours sera organisée conjointement par le PNUD et le VNU après 18 mois de mise en œuvre du projet (tenant compte du fait que la durée du projet est de 3 ans). Elle permettra d'apprécier l'état d'avancement du projet et, en cas de besoin de réorienter les activités afin d'atteindre les objectifs assignés.

A la fin du Projet, le PVNU participera et contribuera à l'évaluation finale externe et indépendante du Projet qui fera ressortir entre autres la valeur ajoutée du volontariat dans la réalisation des OMD, les

leçons apprises ainsi que les recommandations pour la pérennisation des actions menées. Le PVNU fournira ses inputs dans le draft des TdR.

Les évaluateurs devront notamment montrer la contribution du VNU à travers les résultats attendus ci-dessous:

- La contribution faite par les volontaires affectés au Projet pour l'atteinte de son objectif
- Mise en place d'un mécanisme efficace de soutien pour mobiliser et gérer les volontaires aux niveaux régional et national ;
- Contribution apportée par le projet à l'inclusion du volontariat dans les foras de dialogue aux niveaux régional et national ;
- Amélioration du soutien politique et de la reconnaissance du CNPV
- Différences en genre/role joué par les femmes en matière de volontariat.

L'évaluation finale résumera les résultats atteints par le Projet et qui feront l'objet d'une réunion finale du Comité de Pilotage. Conformément à la politique d'évaluation, la Coordination du Projet préparera une réponse des décideurs aux recommandations identifiées dans l'évaluation finale.

Toutes les évaluations et réunions de suivi du projet qui devront se faire de manière participative, mettront l'accent sur l'auto évaluation, et permettront l'expression d'opinions, d'idées et suggestions de tous les acteurs impliqués dans le projet : autorités locales et territoriales, ONG et associations de base, secteur privé, équipe de projet, des agences du Système des Nations Unies, etc.

VI. CADRE JURIDIQUE

Le présent document ainsi que le plan d'actions du cadre de coopération (CPAP) signé par le Gouvernement du Mali et les partenaires, qui est inclus pour référence, constitue un Document de Projet au sens défini par l'accord de base et toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

Conformément à l'article III de l'Accord de Base, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'Agence d'exécution, de son personnel, de ses biens et des propriétés du PNUD incombe à l'agent d'exécution.

L'agent d'exécution doit :

- Mettre en place et maintenir un plan de sécurité approprié compte tenu de la situation sécuritaire dans le pays ;
- Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité des agents de mise en œuvre du projet ainsi que la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été mis en place et de proposer des modifications si nécessaires. Le défaut d'établissement et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessus sera considéré comme une violation du présent accord.

L'agence d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds du PNUD, reçu en vertu du présent document, ne soit utilisés pour fournir un appui à des individus ou entités associés au terrorisme, et que les destinataires des sommes éventuellement fournies par le PNUD n'apparaissent pas sur la liste établie par

le Conseil de Sécurité sur la base de la Résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée sur le site suivant : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>

Cette disposition doit être introduite dans tous les contrats de sous-traitance ou de d'accords conclus dans le cadre de ce document de projet.

VII.1 PLAN DE TRAVAIL ANNEES 2009, 2010, 2011, 2012

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
OBJECTIF N°1. : Élaborer un cadre juridique et institutionnel pour la mise en place d'un Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV)												
PRODUIT 1.1 Une Cellule de Coordination nationale mise en place pour accompagner la 1ère phase à son terme avec le concours du P/VNU et le PNUD	A.1.1.1 Mettre en place une cellule de coordination nationale et assurer son fonctionnement :									MJS/DNJ, CPVNU, PNUD	PVNU, AFVP	541 604
	A.1.1.1.a Recrutement du personnel de la coordination (1 expert national, 1 VNUI, 2 VNUN Spec., 2 AFVP, 1 VNUN Anim., 2 Chauffeurs, 1 Planton)									Coordination CPVNU	PVNU PNUD	
	A.1.1.1.b Achat équipement bureautique et véhicules									CPVNU Coordination MJS	PVNU PNUD GVMT	142 000
	A.1.1.1.c Fonctionnement bureau, missions et divers											
	A.1.1.2 Elaborer un programme d'activité du CNPV									Coordination	PNUD	3.000
	A.1.1.3 Elaborer un programme de mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre du CNPV									Coordination, MJS	PNUD	20.000
A.1.1.4 Développer un lobbying auprès des PTF									Coordination MJS CPVNU	PNUD	8.000	

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
	A.1.1.5 Elaborer une stratégie partenariale de collaboration avec les différents acteurs du CNPV									Coordination MJS OSC CPVNU	PNUD	5.000
PRODUIT 1.2 Un avant projet de loi sur la Promotion du Volontariat du volontariat pour le développement est élaboré	A.1.2.1 Elaborer des projets de textes juridiques et réglementaires									Coordination CPVNU	PNUD	3.500
	A.1.2.2 Elaborer différents documents concernant les conditions de recrutement et de service des volontaires du CNPV									Coordination CPVNU MJS, OSC	PVNU	2500
PRODUIT 1.3 Le projet de loi approuvé au Conseil de ministre présenté à l'Assemblée Nationale est voté et promulgué par le Président de la république	A.1.3.1 Soutenir le programme de sensibilisation et lobbying sur le projet de la loi à l'attention des députés et des différents acteurs concernés									Coordination ARV	PNUD	5.000
	A.1.3.2 Elaborer et exécuter un programme de communication sur la loi et les textes juridiques et réglementaires régissant le volontariat aux niveaux national, régional et local									ARV	PNUD	5.000
PRODUIT 1.4 Les statuts et règlements intérieurs des Organes de pilotage élaborés.	A.1.4.1 Mettre en place un comité de rédaction des projets de textes									Coordination CPVNU	PNUD	2.500
	A.1.4.2 Enrichir les projets de textes par des consultations au niveau national et des régions											
	A.1.4.3 Transmettre lesdits documents au Gouvernement pour adoption											
PRODUIT 1.5	A.1.5.1 Mettre en place des organes de									MJS	PVNU	2.000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
Le Conseil d'Administration, organe d'orientation des grands axes prioritaires du CNPV, la coordination nationale, organe de gestion opérationnelle et les trois (3) antennes régionales du CNPV sont installés officiellement dans leurs fonctions et localités.	pilotage et de gestion du CNPV									OSC Coordination	PNUD GVMT	10.000 10.000
PRODUIT 1.6 Sur la base de la loi, des décrets d'application et des textes réglementaires sur le volontariat :	A.1.6.1 Elaborer et valider le manuel des conditions de service et de gestion des Volontaires nationaux du CNPV									Coordination	PVNU	10.000
	A.1.6.2 L'élaborer et valider le manuel des procédures administratives et financières du CNPV									Coordination	PNUD	10.000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
un manuel des conditions de service et de gestion des Volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat disponible est disponible Un manuel des procédures administratives et financières disponible au sein du CNPV	A.1.6.3 Elaborer un programme de diffusion interne et externe des deux outils suscités de gestion des volontaires et du projet CNPV									Coordination	PVNU	5.000
OBJECTIF N°2 : Répertoire et mobiliser des ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national												
PRODUIT 2.1 Programme de sensibilisation et de communication élaboré	A.2.1.1 Définir la stratégie de sensibilisation à court et moyen terme									Coordination	PVNU	2.000
	A.2.1.2 Mener des campagnes de sensibilisation dans les 3 régions en collaboration avec les radios communautaires									Coordination Directions régionales de la Jeunesse et des sports ARV	PVNU	15.000
PRODUIT 2.2 Une base de données sur des ressources humaines du volontariat réalisée et Opérationnelle	A.2.2.1 Recenser les candidats potentiels et les domaines de compétences à chaque niveau du territoire									Coordination, ARV Directions régionales de la Jeunesse et des sports	PVNU	19.000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
	A.2.2.2 Cibler et réaliser des campagnes spécifiques au niveau des associations de femmes									Coordination ARV	PVNU	6.000
	A.2.2.3 Former le personnel de l'équipe de projet sur la gestion de la base de données des volontaires									Coordination	PVNU	1.000
OBJECTIF N°3 : Promouvoir et valoriser le volontariat national pour la réduction de la pauvreté et pour l'atteinte des OMD												
PRODUIT 3.0 Effectuer une étude sur la définition des données de base	A.3.0.1 Former l'équipe chargée de l'étude A.3.0.2 Mettre les moyens à sa disposition A.3.0.3 Mener une large consultation sur les résultats de leur recherche									Coordination		
PRODUIT 3.1 Organes de pilotage et de gestion du CNPV fonctionnels et les programmes validés	A.3.1.1 Organiser les réunions du Comité de pilotage / Conseil d'Administration									Coordination	PNUD	15.000
	A.3.1.2 Assurer le renforcement de la capacité de la Cellule de coordination nationale et des 3 Antennes régionales (renforcement thématique, gestion du volontariat, communication, Internet, Réseau, recrutement de 3 VNUN Spécialistes. achats 3 Moto « Tout terrain » ,									Coordination	PVNU PNUD	26 661 70.000
PRODUIT 3.2 Cadre de concertation avec les structures	A.3.2.1 Définir des modalités de cohérence, de complémentarité et de									Coordination MJS OSC	PNUD	5000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
impliquées mis en place	synergie entre intervenants									PNUD		
PRODUIT 3.3 Trois (3) Directions Régionales de la Jeunesse accueillent et opérationnalisent les Antennes Régionaux des Volontaires (ARV avec la participation de la société civile	A.3.3.1 Mettre en place un comité de recrutement									Coordination Autorités régionales	PNUD	2.000
	A.3.3.2 Informer tous les organismes potentiels									Coordination	PNUD	1.000
	A.3.3.3 Définir une grille de sélection									Coordination MJS OSC CPVNU	PNUD	3.000
	A.3.3.4 Sélectionner les premiers qui répondent aux critères définis.									Coordination Autorités régionales	PNUD	2.000
	A.3.3.5 Former les ARV dans la gestion des volontaires et le suivi évaluation									Coordination	PNUD	20.000
PRODUIT 3.4 Trois cents volontaires (300) qualifiés et motivés, dont la moitié constituée de femmes sont recrutés et affectés dans les Organisations d'accueil	A.3.4.1 Définir les critères, procédures et outils de sélection des structures d'accueil des volontaires									Coordination ARV OSC	PNUD	3.000
	A.3.4.2 Elaborer un programme (modules de formation) de renforcement de capacité des structures d'accueil des volontaires, oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD									Coordination ARV	PNUD	20.000
	A.3.4.3 Démarcher l'enregistrement des volontaires du CNPV au près de la Caisse de sécurité sociale du Mali									Coordination MJS	GVMT	500

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
	A.3.4.4 Elaborer les critères de sélection et les modalités de recrutement des volontaires									Coordination ARV	PNUD	2000
	A.3.4.5 Définir les domaines d'intervention selon les priorités déjà retenues									Coordination MJS ARV OSC	PNUD	2000
	A.3.4.6 organiser les tests de recrutement des volontaires par le comité de recrutement									Comité de recrutement Comité de pilotage	PNUD	2000
	A.3.4.7 Organiser les séances de formation des volontaires									Coordination ARV	PNUD	148.000
	A.3.4.8 Affecter les volontaires dans les structures d'accueil et les appuyer dans les domaines ciblés									Coordination	GVMT A mobiliser	387.500 650.000
PRODUIT 3.5 Le volontariat local renforcé sous ses différentes formes, pour mieux gérer/assurer la mise en œuvre de leurs programmes d'auto assistance communautaire	A.3.5.1 Elaborer un programme de promotion du Volontariat communautaire									Coordination ARV OSC	PVNU	4.000
	A.3.5.2 Sélectionner les leaders devant bénéficier de ce programme et les former									Coordination ARV OSC	PNUD	20.000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
PRODUIT 3.6 Revenus des ruraux ciblés, notamment les plus démunis	A.3.6.1 Elargir les fonds alloués aux AGR dans les zones d'intervention des volontaires									Coordination ARV OSC	A mobiliser	75.000
PRODUIT 3.7 Stratégie de partenariat avec le Secteur privé, le Tourisme, l'Emploi et la Formation professionnelle, la Culture, les Collectivités locales..., mise en œuvre	A.3.7.1 Elaborer une stratégie de partenariat avec ces différents Départements ministériels et le secteur privé									Coordination ARV OSC	PNUD	7.000
PRODUIT 3.8 Le projet d'appui du CNPV régulièrement suivi et évalué	A.3.8.1 Organiser mission de suivi Siège Bonn									Coordination CPVNU	PVNU	40.000
	A.3.8.2 Evaluer l'impact de l'intervention des volontaires et de l'institutionnalisation du CNPV									Coordination CPVNU MJS	PVNU PNUD	37.000 38.000
	A.3.8.3 Organisation réunions tripartites									PVNU PNUD MJS OSC	PVNU	1.000
PRODUIT 3.9 Organisation des voyage d'étude et d'échange	A.3.9.1 Organiser des missions d'études et d'échange d'expérience									Coordination OSC	PNUD	47.500

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES	Programmation annuelle								Responsable	BUDGET PRÉVISIONNEL	
		2009		2010		2011		2012			Source du fonds	Montant indicatif (US. \$)
		S	S	S	S	S	S	S	S			
d'expérience dans la sous région												
OBJECTIF N°4 : Contribuer à la mise en place progressive d'un réseau national de volontariat												
PRODUIT 4.1 Différents fichiers des données sur les volontaires du Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le Développement du Mali centralisés à Bamako	A.4.1.1 Elaborer d'un programme d'action pour la mise en réseau									Coordination	PVNU	14.000
	A.4.1.2 Développer au niveau national la stratégie de mise en réseau des différents programmes nationaux de volontariat									Coordination	PVNU	4300
PRODUIT 4.2 Différents documents, informations sur les activités les volontaires du Centre disponibles dans le site Web	A.4.2.1 Créer d'un site web des volontaires du Centre National pour la Promotion du Volontariat (CNPV) pour le Développement									Coordination.	PNUD	15.200

VII.2 STRUCTURE DU BUDGET PROPOSE

RUBRIQUE DU BUDGET	BUDGET TOTAL	AN1	AN2	AN3	AN4	Répartition du budget à titre indicatif			
		Montant US	Montant US	Montant US	Montant US	PVNU	PNUD	GVMT	PTF
Personnel international									
Consultant Int. Mission éval. Finale	25 000				25 000	25 000			
Personnel appui administratif									
2 Chauffeurs Coord. 36 h/mois	10 500	1 500	4 000	4 000	1 000	5 500	5 000		
Personnel VNU									
(1) Expert National Coordonateur 36 h/mois	86 400	21 600	28 800	28 800	7 200		86 400		
(1) VNU int, spéc. Conseil Technique Principal 24h/mois	128 758	35 116	46 821	46 821		128 758			
(1) VNU nat,spé. communication 27 h/mois	22 246		9 887	9 887	2 472	22 246			
(1) `Volontaire AFVP` Spéc. Suivi Eval. 24h/mois	96 000		48 000	48 000		32 000			64 000
(1) `Volontaire AFVP` Spéc. Renf. Cap. 24h/mois	96 000		48 000	48 000		32 000			64 000
(1) VNU nat. Anim. appui Adm.36 h/mois	12 717	3 179	4 239	4 239	1 060	12 717			
(1) VNU nat. Spéc. Bque données 27 h/mois	22 246		9 887	9 887	2 472	22 246			
(3) VNU Nat. Spec. Appui 3 ARV 81h/mois	66 737		29 661	29 661	7 415	66 737			
Frais de missions officielles Intér.	44 000	6 000	15 000	15 000	8 000	15 000	5 000	20 000	4 000
Missions de suivi et Audit Ext. P.VNU	40 000	5 000	15 000	15 000	5 000	40 000			
missions d'échanges entre pays	17 500		10 000	7 500			17 500		
Autres Expertises nationales									

RUBRIQUE DU BUDGET	BUDGET TOTAL	AN1	AN2	AN3	AN4	Répartition du budget à titre indicatif			
		Montant US	Montant US	Montant US	Montant US	PVNU	PNUD	GVMT	PTF
Consultants nationaux (Etudes, Capitalisation, guides, etc.)	23 000	5 000	10 000	8 000			23 000		
Consultants nationaux Eval Mi&Finale	27 000		12 000		15 000	12 000	15 000		
Volontaires nationaux CNPV	480 000		240 000	240 000		20 000	72 500	387 500	
Appui aux Activités V4D des Antennes Régionales	45 000		15 000	15 000	15 000	5 000	40 000		
Formation									
Formation/Encadrement des Volontaires du CNPV	100 000		50 000	40 000	10 000		100 000		
Ateliers et Séminaires divers	50 000	10 000	15 000	15 000	10 000		50 000	0	
Séance de restitution mission eval.	15 000		5 000		10 000	5 000	10 000		
Visites échanges inter communautés	30 000		15 000	15 000		15 000	15 000		
Équipements									
(1) Land cruiser	55 000	55 000				55 000			
(1) Pick up 4 x 4	25 000		25 000				25 000		
(3) Moto TT CRV	15 000	15 000					15 000		
Mobiliers de bureau	10 000	4 000	6 000				10 000		
Équipements divers [ordinateurs + périphéries (10), Serveur BD (1), Copieur (1), etc.]	25 000	6 000	19 000			6 000	12 000		7 000
Consommables	12 000	2 000	5 000	3 000	2 000	10 000	2 000		
Divers/autres									
Entretien fonctionnement	37 000	5 000	10 000	15 000	7 000	10 000	20 000	7 000	
Rapports	6 500	1 000	2 000	2 000	1 500	6 500			
Communication /plaidoyer	40 000	10 000	15 000	10 000	5 000	10 000	30 000		
Divers	28 000	7 000	8 000	8 000	5 000	8 000	17 000	3 000	
BUDGET TOTAL EN \$USD	1 691 604	192 395	721 295	637 795	140 119	564 704	570 400	417 500	139 000

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE POSTE : COORDINATEUR NATIONAL DU PROJET

DUREE :	: 12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFFECTATION	: Avril 2009
GRADE	: Expert National

TACHES:

Le Coordinateur en tant que premier responsable est chargé de la coordination, l'animation, suivi et contrôle des actions à mettre en œuvre, participera à titre de membre ex-officio au comité de rédaction des textes organiques qui devront régir le Programme de Volontariat National pour le Développement au Mali et du suivi du processus de son adoption par l'Assemblée Nationale, qui constitue la 1^{ère} étape de la phase pilote du projet, programmée sur un (1) an. La 2^{ème} étape, il s'occupera à la mise en place des organes de pilotage et d'exécution opérationnelle du Programme, de la gestion administrative et financière, ainsi que du développement du partenariat avec l'ensemble des structures concernées (Société civile, Etat, Partenaires techniques, le Système des NU, les différentes organisations de volontariat, Secteur privé, Collectivité locales, communautés de base...).

Sous la supervision directe du Directeur National de la Jeunesse/Conseil d'Administration (selon les étapes), le Coordinateur du Projet aura les tâches spécifiques suivantes :

- Préparer et organiser les réunions du Comité de rédaction des textes organiques puis celles des organes de pilotage (les relations de la coordination avec ces organes vont être précisées à travers les décrets d'applications / statuts /règlements intérieurs).
- Elaborer une stratégie de collaboration entre les différents acteurs (Société civile, Etat, Organisations de volontariat, Secteur privé, Partenaires techniques, Collectivités locales, Communautés de base);
- Œuvrer au renforcement de la capacité de gestion et de pilotage du Programme de Volontariat,
- Préparer le programme et le rapport annuel d'activités à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration ;
- Superviser et orienter l'élaboration du programme d'information, de sensibilisation et communication ;
- Planifier et coordonner la préparation des différents rapports statutaires à soumettre au Conseil d'Administration;
- Consulter, le CA ou l'AG (les Organes de pilotage) sur tout dossier qui requiert sa compétence ;
- Veiller à l'application des décisions des organes de pilotage ;
- Superviser l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Mener les actions de communication et de plaidoyer nécessaires à la mobilisation de ressources complémentaires et veiller à la visibilité des actions menées par des Volontaires dans le cadre de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Servir en qualité d'Editeur pour le bulletin trimestriel des volontaires (à mettre en place)

- Impulser et coordonner les actions de promotion et de valorisation du volontariat ;
- Développer des contacts avec les autorités régionales / les collectivités locales et faciliter la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans le cadre de la structure ;
- Superviser l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières qui précisera les attributions et les procédures au sein de la structure de Volontariat National en conformité avec les statuts, la réglementation et les conditions de services de volontaires de la structure qui seront définies dès la 1ère étape ;
- Appuyer la conception de tous les documents stratégiques, méthodologiques et techniques ;
- Préparer le budget, le plan de travail annuel et trimestriel pour la mise à disposition de ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités ;
- Effectuer des visites de terrain pour l'appui à l'exécution des activités du projet. ;
- S'assurer que les rapports sont bien synthétisés et analysés afin de trouver des solutions aux problèmes éventuels ;
- Œuvrer pour que l'approche de pérennisation de la structure de Volontariat National soit effective ;
- Superviser les commandes de matériel et équipements et la conception des dossiers d'appels d'offre,
- Assurer le suivi et le contrôle des différents sous-contrats avec les opérateurs privés identifiés pour la mise en œuvre de certaines activités du projet ;
- Elaborer les rapports d'avancement semestriels ;
- Assurer la supervision des services sous sa tutelle et tous les autres membres du personnel ;
- Préparer les documents nécessaires pour les missions d'évaluation venues du siège du Programme VNU, en élaborer les termes de référence et assister à leur briefing et débriefing
- Coordonner, appuyer et animer le travail de l'équipe des VNU nationaux et internationaux du projet, des volontaires du Progrès ainsi que l'élaboration des termes de référence et le suivi des activités des consultants ;
- Assurer le rôle de facilitateur / conseiller aux différents niveaux (Ministères, société civile, partenaires techniques et financiers, autorités nationales régionales, PNUD et Siège du Programme VNU) sur les problèmes touchant la promotion de la structure ;
- Exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Département de tutelle ou le Conseil d'Administration.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUIRES:

Il devra être un bon manager, avoir des compétences avérées en gestion des projets / en approche de développement local, avoir de bonnes connaissances de la société civile, des questions de volontariat national et des relations avérées des partenaires techniques et financiers du Mali. Il devra en outre :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (niveau maîtrise) en économie, en comptabilité, en gestion, en sociologie ou autres domaines connexes.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans la coordination, le suivi et évaluation de projets et dans l'établissement de rapports, de préférence ceux financés par le PNUD.
- L'expérience dans la mise en place et l'animation de structures similaires est indispensable.
- L'expérience dans le recrutement, la formation et l'encadrement des volontaires nationaux et/ou internationaux est vivement souhaitée.
- Avoir une bonne connaissance des programmes de lutte contre la pauvreté et de la décentralisation

- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance pratique de l'Anglais.
- Avoir des aptitudes à travailler en équipe et sous pression.
- Avoir le contact facile et la capacité d'analyse et de synthèse rédactionnelle.
- Avoir le sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- La connaissance du volontariat et la familiarité avec les procédures du PNUD seront un atout important.

ANNEXE 2 : DESCRIPTION DE POSTE VNU INTERNATIONAL CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL DU PROJET

DUREE : 12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFFECTATION : Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFFECTATION : Avril 2009
GRADE : VNU

Préambule

Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.

Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.

DESCRIPTION DES TACHES:

L'expert international sera affecté auprès du Projet où il aura un bureau. Il travaillera en étroite collaboration avec le Coordinateur National du Projet, Directeur National de la jeunesse et le Chargé de Programme VNU.. Sous la supervision directe du Représentant Résident du PNUD, il aura les tâches spécifiques suivantes :

- Etudier en profondeur les objectifs/résultats/activités du Projet et élaborer en collaboration avec le Coordinateur du Projet, un plan d'activités détaillé en conséquence;
- Préparer la réunion de lancement du Projet avec toutes les parties prenantes au Projet (Gouvernement, Système des Nations Unies, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé au besoin, organisations de jeunes et de femmes...)
- Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur le volontariat au Mali en s'inspirant des exemples ayant eu lieu ou en cours dans la sous-région ;
- Prendre part à la sélection, au recrutement, à la formation et à la mise en place des volontaires auprès des populations cibles et communautés bénéficiaires ;
- Suivre, en partenariat avec les bénéficiaires de l'assistance des volontaires, la disponibilité des apports prévus en vue de rendre les volontaires opérationnels dès leur arrivée sur leur lieu d'affectation;
- Participer, en collaboration avec les structures gouvernementales concernées, à l'élaboration des mesures d'accompagnement juridiques, administratives et financières (indemnités de réinstallation) pour la re-insertion socio-professionnelle des futurs ex-volontaires : aide à la création d'auto-emplois, création de micro-entreprises, etc. ;

- Appuyer l'élaboration des thèmes, l'organisation et l'évaluation des sessions de formation à partir des plans d'activités ;
- S'assurer de l'élaboration d'un plan d'activités individuel pour chaque membre de l'équipe ainsi que l'évaluation périodique de leurs performances ;
- Renforcer la collaboration et les opérations concertées avec les divers intervenants (Projets, ONG, OCB, etc.) sur le terrain. Ces collaborations feront l'objet de protocoles d'accord ;
- En collaboration avec les volontaires sur le terrain, aider à l'élaboration des outils d'identification, de formulation et de réalisation de projets ;
- Aider à la mobilisation de ressources pour le Projet ;
- Préparer en collaboration avec le Coordinateur National le support des rapports des volontaires nationaux, une synthèse périodique selon les besoins du Projet et des bailleurs de fonds ;
- Préparer en collaboration avec le Coordinateur National les réunions de suivi du Projet qui se tiendront tous les six mois et qui regrouperont toute l'équipe du Projet.
- Préparer et participer aux réunions tripartites ;
- Collaborer avec l'Unité VNU au PNUD à la résolution de tous les problèmes touchant l'administration des volontaires ;
- Veiller à la couverture médiatique des résultats du projet par les médias locaux/étrangers ;
- Initier la création d'un réseau d'échange régional et/ou international avec d'autres mouvements de volontaires ;
- Participer à la relecture de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et faire du lobbying pour l'inclusion du volontariat comme stratégie alternative de lutte contre la pauvreté ;
- Dans le domaine du renforcement des capacités nationales, appuyer le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour le suivi opérationnel des différents Projets/Programmes dans lesquels interviennent des volontaires des nations unies ;
- Servir de point focal dans le cadre de la coopération sud-sud par l'identification de compétences pour renforcer les capacités nationales ;
- Exécuter toutes autres tâches que lui confiera le Représentant Résident du PNUD.

PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE VNU

En tant que Volontaire des Nations Unies, se familiariser avec le concept du volontariat, à travers la lecture des publications du Programme VNU et l'échange avec les autres VNU sur l'importance de l'esprit de volontariat dans l'accomplissement des tâches ;

Partager ses expériences avec le Chargé du Programme VNU et le Siège du Programme VNU, afin de participer aux publications et au site web VNU ;

Participer de façon active à la sensibilisation des communautés locales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, en encourageant leur mobilisation bénévole.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUIRES:

De formation universitaire (niveau maîtrise ou Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) dans le domaine de l'administration, des sciences sociales, du management, de la gestion des projets ou diplômes équivalents, le candidat devra en outre avoir :

- Une expérience confirmée d'au moins cinq ans avec des organismes internationaux ;
- Une expérience confirmée de 5 ans en matière d'exécution et de gestion de projets PNUD relatifs à la lutte contre la pauvreté par le volontariat en Afrique de l'Ouest ;
- Une connaissance approfondie du système de volontariat national en Afrique de l'ouest et d'élaboration des différents outils de gestion de telles entités nationales ;
- Une aptitude à travailler avec des cadres nationaux, à collaborer avec les autorités nationales, les organismes bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux ;

- Une expérience dans la mise en place de structure-pilote (statut, procédures administratives et financières) ;
- Une parfaite maîtrise du Français et une bonne connaissance de l'Anglais ;
- Avoir une expérience avérée dans le volontariat, la connaissance du volontariat des nations unies est un atout ;
- Une très bonne connaissance de l'outil informatique ;
- Une très bonne connaissance du Mali.

ANNEXE 3 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECIALISTE EN FORMATION /RENFORCEMENT CAPACITE DES ONG/OCB

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFFECTION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFFECTION	: Janvier 2010
GRADE	: AFVP

TACHES:

Sous la supervision directe du Coordinateur national, le VNU national spécialiste en renforcement de capacité des ONG, formateur, sera chargé :

- De concevoir les différents programmes de formation en relation étroite avec les OSC/ONG /OCB et les organisations partenaires concernés en tenant compte de la valorisation du savoir local;
- D'appuyer l'analyse des besoins en formation et l'élaboration du programme de formation en faveur des Organisations d'accueil des volontaires (OSC/ONG /OCB, Collectivités locales et des organisations communautaires,etc.), dans le renforcement de leurs capacités ;
- De répertorier les modules de formation disponibles auprès de nos partenaires, organisations de volontariat, projets / programmes, secteur privé..., ayant trait aux thèmes de formation retenus dans le Centre de volontariat ;
- Coordonner l'élaboration de Module de formation « pré volontaire » qui prenne compte des valeurs socioculturelles locales.
- Elaborer un plan de formation et de renforcement des capacités et assurer sa mise en œuvre et sa mise à jour régulière
- De veiller à l'organisation et à la planification de la formation pré-volontaire de chaque vague de candidat au volontariat national;
- De conduire la préparation et l'organisation pratique de séminaires, cours d'alphabétisation et toute autre formation jugée nécessaire pour assurer l'épanouissement des groupements et structures appuyés par les organisations de volontaires, et les communautés en général ;
- Assurer le recyclage des volontaires en mission, en matière de volontariat et particulièrement sur les nouvelles approches.
- D'appuyer la commande de matériels pédagogiques appropriés.
- De coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de formation prévues dans le cadre du projet ;
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans la mise en œuvre des activités liées à la formation et à l'animation des Volontaires nationaux des ARV et des communautés appuyées par elles ;
- D'établir des rapports réguliers sur le déroulement des activités de formation ;
- D'exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Coordinateur.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES:

- Diplôme universitaire en sociologie du développement, sciences de l'éducation, économie, ou autres disciplines assimilées ;
- Justifier d'une expérience pratique d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'animation, la formation des formateurs, et l'organisation des ONG ;
- Avoir une bonne expérience en développement participatif et dans l'approche d'autopromotion ;

- Avoir une parfaite maîtrise des concepts de la Société civile ;
- Avoir de bonnes aptitudes pédagogiques ;
- Avoir de bonne disposition au travail en groupe ;
- Avoir de bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Une expertise dans les programmes d'éducation civique serait un atout
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance pratique de l'Anglais,
- Avoir une bonne pratique de l'informatique.
- Avoir une bonne connaissance du volontariat serait un atout.

ANNEXE 4 TERMES DE REFERENCE « JURISTE » AFFECTE PAR LE GOUVERNEMENT

DUREE	:12 mois
LIEU D'AFFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFFECTATION	: 2009
GRADE	: GOV

A. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission vise à appuyer le Gouvernement malien dans l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire à la mise en place d'un Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV), à travers le vote d'une loi cadre. Une loi qui permet de clarifier, non seulement ce que les acteurs pluriels de la mise en place du programme (Etat, Acteurs non Etatiques, Partenaires financiers et techniques) entendent par volontariat national, mais aussi de susciter l'adhésion du peuple à travers sa représentation nationale (les députés) à cette dynamique de mobilisation de masse dans des actions de lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il sera l'expert principal, désigné par le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Comité de rédaction des textes organiques, qui sera mis en place par un arrêté du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

B. ACTIONS ET METHODE DE TRAVAIL

La mission du juriste débutera par des séances de briefing auprès du Cabinet du Ministre, au Bureau de la Représentation du PNUD, puis au Bureau de la coordination du projet. Les actions et méthode de travail pendront en considération :

1. Le futur texte de loi régissant le volontariat national au Mali, le projet doit contenir les articulations suivantes :

- Définir le volontariat par rapport au bénévolat, au stage et au salariat ;
- Valoriser l'expérience acquise par le volontaire à l'issue de sa période d'engagement ;
- Eviter que le volontariat constitue une main d'œuvre moins chère qui se substitue à l'emploi ;
- Elaborer un véritable statut fiscal du volontaire qui pourra rendre l'engagement plus attractif pour les jeunes ;
- Elaborer un statut social du volontaire qui prenne en compte la spécificité de son engagement ;
- Organiser la protection sociale et la responsabilité civile du volontaire ;
- Prendre en compte les différents montages contractuels expérimentés par les partenaires et les formaliser ;
- Valoriser le volontariat en lien avec une formation ou un diplôme comme acquis de l'expérience ;
- Etablir une procédure d'agrément préalable des utilisateurs potentiels des volontaires nationaux qui permette de s'assurer que l'utilisateur dispose des moyens et du cadre d'accueil du volontaire, ainsi que d'une mission appropriée ;
- Prévoir une indemnité minimale de subsistance à octroyer au volontaire ;
- Limiter dans le temps la durée totale d'engagement au volontariat national de sorte à éviter les « volontaires de carrières » ;
- Prévoir une prime de fin de volontariat sous la forme d'une retenue en pourcentage de l'indemnité de subsistance du volontaire ;

- Prévoir des formulaires type de contrat de volontariat, d'accord de mise à disposition, de fiche de description de poste ;
- Prévoir une formation pré-volontaire sur le sens civique et la déontologie du volontariat par le CNPV ; une formation éventuelle par sa structure d'accueil avant sa prise de fonction ;
- Elargir l'accès au volontaire non seulement aux associations, mais aussi à l'administration et aux entreprises ;

2. De manière plus concrète cette loi doit comprendre :

Un exposé des motifs qui rappellera le contexte malien justifiant la mise en place du programme du volontariat et les objectifs poursuivis par le gouvernement en matière de mobilisation des citoyens notamment les jeunes pour le développement du pays et la lutte contre la pauvreté ;

Le *titre 1er* traitera des dispositions générales entre autres les principes clés du volontariat à savoir l'engagement, la solidarité, le don de soi, l'éthique et l'exigence de la qualité. Un autre titre traitera des principes ;

Le *titre 2ème* définira le volontariat national et le volontaire national. Il déterminera les conditions d'accès au volontariat national et fixera le droit et les devoirs du volontariat national ;

Le *titre 3ème* réglera le contrat du volontariat national. Il fixera l'objet, la forme et le régime juridique du contrat du volontariat national. Il traitera des indemnités versées au volontaire national, de la sécurité sociale du volontaire national, de la garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du volontaire national, ainsi que de la résiliation et la suspension du contrat de volontariat national ;

Le *titre 4ème* traitera de la prise en compte du volontariat national au titre de la valorisation des acquis de l'expérience ainsi que de l'attribution des distinctions honorifiques ;

Le titre 5ème traitera des dispositions transitoires et finales.

3. Les phases de l'élaboration de la loi

La démarche la plus réaliste consiste à prévoir le vote de cette loi à la session ordinaire de 2009. Ce qui suppose que la version finale du projet de texte préparé par le juriste, sous la supervision du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit disponible au plus tard au mois de novembre 2008 pour sa transmission au Gouvernement pour son dépôt sur le bureau de l'assemblée nationale au plus tard au mois de décembre 2008. De manière concrète le chronogramme indicatif suivant peut être retenu :

Avril - Mai 2009:: préparation du projet de loi par la coordination nationale en relation avec le Programme VNU et le Ministère de la Jeunesse appuyé par un juriste.

Septembre – octobre 2009: vulgarisation et lobbying du projet de loi auprès des partenaires de mise en œuvre du programme (Départements Ministériels, OSC/ONG/OCB et ONG internationales, groupes parlementaires etc.).

Novembre 2009 : présentation du projet de loi au gouvernement pour adoption en conseil de Ministre.

Décembre 2009 : transmission du projet de loi pour vote par l'Assemblée nationale.

Puis interviendra enfin la rédaction des décrets d'applications et le projet de loi portant création du Centre Nationale de Promotion du Volontariat.

C. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES:

De formation juriste ou équivalent, il devra avoir :

- une expérience d'au moins 10 années dans l'élaboration des textes organiques concernant la législation administrative du Mali,

- Une bonne connaissance dans l'analyse des structures administratives et de la politique de décentralisation,
- Une connaissance en informatique serait souhaitable.

ANNEXE 5 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL (E) SPECIALISTE DE BASE DE DONNEES

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFECTATION	: Janvier 2010
GRADE	: VNUN « Spécialiste »

Préambule

Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes e la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.

Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.

TACHES:

Sous la supervision directe du Coordinateur national du Projet, le Volontaire National base de données des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) au Mali. A ce titre il est l'administrateur de la base de données informatisées. A ce titre il coordonne l'enregistrement des Volontaires et des organisations d'accueils en collaboration avec les antennes régionales du CNPV. De manière spécifique, il aura pour tâches :

- D'assurer la conception et l'administration d'une Base de donnée des Volontaires du CNPV
- D'appuyer la commande de matériels / équipements nécessaires à l'installation de la base de données ;
- D'assurer la formation des Usagers à l'alimentation et l'utilisation de la base de données,
- D'assurer la promotion de la base de données ;
- De créer, mettre à jour, un répertoire des volontaires du CNPV ;
- Coordonnées l'enregistrement des candidats potentiels ;
- D'élaborer un programme d'action pour la mise en réseau au niveau national ;
- Concevoir un programme de formation conséquent pour les utilisateurs sur les différents produits du Centre de volontariat (répertoire des volontaires, le site web, le réseau...)
- De veiller à la bonne maintenance du matériel / équipement mis à sa disposition ;

- De superviser l'utilisation rationnelle des différents produits développés par Centre de volontariat;
- D'établir des statistiques périodiques et régulières sur les Volontaires du CNPV et les Organismes qui utilisent leurs services
- En collaboration avec le VNU en charge de la communication, assurer la conception et l'administration du site WEB du CNPV
- Concourir à l'élaboration des termes de référence des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;
- De participer à l'évaluation de la performance des différents produits ;
- De contribuer à la capitalisation des expériences en cours et innovations diverses
- D'exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Coordinateur.

PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE VNU

En tant que Volontaire des Nations Unies, se familiariser avec le concept du volontariat, à travers la lecture des publications du Programme VNU et l'échange avec les autres VNU sur l'importance de l'esprit de volontariat dans l'accomplissement des tâches ;

Partager ses expériences avec le Chargé du Programme VNU et le Siège du Programme VNU, afin de participer aux publications et au site web VNU ;

Participer de façon active à la sensibilisation des communautés locales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, en encourageant leur mobilisation bénévole.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme universitaire dans l'expertise des TIC comme base de connaissance ou informaticien de formation ou autres disciplines assimilées
- Expérience d'au moins trois (3) ans, en Programmation dans le développement et l'administration de Base de données et conception de site Web
- Etre capable d'animer et d'assurer des séances de formation.
- En outre, il devra avoir une bonne aptitude physique à travailler sur le terrain et en équipe, sens des relations humaines et une bonne maîtrise du français, avec une connaissance pratique de l'Anglais.
- La connaissance des organisations de la société civile ou du volontariat serait un atout.

ANNEXE 6 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL (E) SPECIALISTE CHARGE (E) DE LA COMMUNICATION & DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFECTATION	: Janvier 2010
GRADE	: VNUN « Spécialiste »

Préambule

Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes e la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.

Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.

TACHES:

Sous la supervision directe du Coordinateur national, le VNU national spécialiste, est chargé de la communication et aussi de la mobilisation des ressources. Il sera l'interlocuteur du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV) auprès des médias. De manière spécifique, il sera chargé :

- Participer à l'Elaborer la stratégie de mobilisation des ressources financières qui nécessitera en permanence la prise en charge des « Volontaires Nationaux pour le Développement » et des frais administratifs du dispositif national et régional du CNPV.
- Appuyer le Gouvernement dans la mobilisation de ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers (bailleurs bilatéraux et multilatéraux, des différents projets et ONG internationales, le secteur privé malien), susceptibles de contribuer au financement du Centre de volontariat
- Elaborer la stratégie de communication du CNPV et en assurer la mise en oeuvre
- Assister les partenaires dans la mise en oeuvre d'une stratégie de communication et de plaidoyer en faveur du Volontariat national
- Susciter et promouvoir le volontariat dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès de la population
- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme de communication et de sensibilisation sur le volontariat (Radio communautaire FM) prenant en compte l'égalité de genre ;
- D'accompagner les activités de sensibilisation initiées par les Volontaires

- Former les partenaires dans la conception d'outils de communication et de plaidoyer en faveur du Volontariat,
- Former les partenaires à l'alimentation et à l'administration du site web du PNPV
- Participer aux revues annuelles des activités et à la capitalisation des expériences du projet
- Contribuer à l'élaboration des indicateurs de performance du projet
- Participer à l'Elaboration de la stratégie de mobilisation des ressources financières
- Développer la culture du volontariat chez les jeunes
- Valoriser les citoyens qui s'engagent comme volontaires
- Organiser et faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande de volontaires au plan régional et national
- Concourir à l'élaboration des termes de référence des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;
- Etablir des rapports réguliers sur le déroulement des activités de communication;
- Exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Coordinateur.

PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE VNU

En tant que Volontaire des Nations Unies, se familiariser avec le concept du volontariat, à travers la lecture des publications du Programme VNU et l'échange avec les autres VNU sur l'importance de l'esprit de volontariat dans l'accomplissement des tâches ;

Partager ses expériences avec le Chargé du Programme VNU et le Siège du Programme VNU, afin de participer aux publications et au site web VNU ;

Participer de façon active à la sensibilisation des communautés locales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, en encourageant leur mobilisation bénévole.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUIRES:

- Diplôme universitaire en communication ou tout autre discipline assimilée ;
- Justifier d'une expérience pratique d'au moins cinq (3) ans dans le domaine de la communication
- Avoir une bonne expérience du monde associatif ou la société civile;
- Avoir de bonnes aptitudes pédagogiques ;
- Avoir de bonne disposition au travail en groupe ;
- Avoir de bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'Anglais,
- Avoir une bonne pratique de l'informatique.
- Avoir une bonne connaissance du volontariat serait un atout.

ANNEXE 7 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECIALISTE EN PLANIFICATION ET SUIVI EVALUATION

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFFECTION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFFECTION	: Avril 2009
GRADE	: AFVP

TACHES:

Sous la supervision directe du Coordinateur du Projet, le Volontaire Spécialiste National sera chargé de la méthodologie, du suivi et de l'évaluation des actions programmées en tenant compte des expériences des autres organisations de volontariat, tant nationales qu'internationales. Il est chargé de la planification stratégique en direction des OSC/ONG/OCB partenaires et du renforcement de leurs capacités. Elle aura à appuyer également le renforcement institutionnel et la gestion des Antennes Régionales de Volontariat (ARV), les Communes, des Organisations de base en collaboration avec les partenaires et les volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV). Il aura entre autres, les tâches spécifiques suivantes :

- Coordonner la l'Elaboration le suivi des plans de travail, de fiche de planification et d'évaluations mensuelles des activités du Centre National de Promotion du Volontariat;
- Veiller au respect des délais de réalisation
- Analyser les rapports d'activités du CNPV et formuler des recommandations pour l'atteinte des résultats
- Contribuer à la préparation des différentes réunions d'évaluation du projet,
- Elaborer le programme de formation des différents leaders des collectivités locales, organisations de base et secteur privé ;
- Elaborer avec la Chambre des métiers la stratégie d'intervention auprès des artisans et les autres métiers du secteur informel ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'encadrements des volontaires ;
- Développer une approche d'équipe mixte avec les VNU et autres volontaires internationaux pour faire bénéficier aux volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat de leurs expériences, dans l'esprit d'échanges de savoir faire et d'accompagnement ;
- Organiser les séminaires de planification stratégique en faveur des OSC/ONG/OCB et les différentes formations de renforcement des capacités ;
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans la planification et l'organisation de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans la mise en œuvre des activités liées à la formation et à l'animation des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat et des communautés appuyées par elles ;
- Veiller à la bonne gestion des moyens affectés aux activités de son ressort et expérimenter toute approche innovatrice dans la méthodologie d'appui - accompagnement des volontaires et des communautés appuyées.
- Concourir à la précision des tâches et à l'établissement des plans de travail des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;
- Concourir à l'élaboration des termes de référence des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités réalisées par les volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;

- Contribuer à la capitalisation des expériences en cours et innovations diverses ;
- appuyer dans le renforcement institutionnel des organes/organisations de base en collaboration avec les partenaires sur le terrain,
- Réaliser des réunions techniques avec les services techniques déconcentrés et communaux en vue d'une meilleure harmonisation des interventions sur le terrain...
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans les méthodes d'identification des besoins et de développement et mise en oeuvre des stratégies d'appui;
- Identifier les besoins de formation spécifiques pour les cibles concernées ;
- Veiller à la bonne gestion des moyens affectés aux activités de son ressort et expérimenter toute approche innovatrice dans la méthodologie d'appui accompagnement des volontaires et des communautés appuyées.
- Appuyer la réinsertion des volontaires dans un éventuel emploi ou activité d'entrepreneuriat, une fois ses deux années de volontariat terminées
- Exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Coordinateur

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

- Etre titulaire d'une Maîtrise en sciences sociales, en économie, gestion de projet, développement local, ou équivalent
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans le domaine du Suivi évaluation de projet
- Avoir le sens de l'organisation
- Autonomie dans le travail,
- Avoir une parfaite maîtrise des concepts et méthodes de planification, suivi et évaluation
- Avoir une bonne aptitude pédagogique ;
- Avoir une bonne disposition au travail en groupe ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance pratique de l'Anglais,
- Avoir une bonne maîtrise de l'informatique.
- Avoir une bonne connaissance du volontariat serait un atout.

ANNEXE 7 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL SPECIALISTE EN MOBILISATION SOCIALE EN APPUI AUX ANTENNES REGIONALES DES VOLONTAIRES (3 POSTES)

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFECTATION	: Janvier 2010
GRADE	: VNUN « Spécialiste »

Préambule

Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.

Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.

TACHES:

Sous la supervision générale du Coordinateur national et directe du Directeur régionale de la Jeunesse, le VNU national est responsable d'accompagner l'ARV dans leurs activités dans le cadre de la mise en place du Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV). Il/Elle assure particulièrement les tâches indiquées ci-dessous :

- Organiser la mise en place, la définition des fonctions et les modalités de fonctionnement des CRV, ainsi que leurs relations avec la Direction Régionale de la Jeunesse;
- Mettre en place un label « Centre Régional de Volontariat - CRV » (contenu et outils);
- En étroite coopération avec les structures décentralisées de l'Etat sélectionner les premiers CRV et organiser la sélection des structures porteuses des CRV avec le Comité de pilotage du programme;
- Rédiger un guide des CRV, y inclus des outils pratiques pour le suivi des affectations volontaires;
- Suivre le lancement des activités des CRV : suivre l'identification des structures d'accueil des volontaires, la définition des profils de poste, le recrutement, ainsi que la préparation et la prise de fonction des volontaires;
- Etablir un mécanisme de suivi des CRV par la coordination;
- Coordonner le recensement des besoins des structures en matière de volontariat, notamment leurs besoins en « volontaires pour le développement », conformément aux domaines prioritaires;

- Définir les critères de sélection et les modalités de recrutement des volontaires;
- Elaborer les profils des "Volontaires pour le Développement" qui appuient les fonctions des CRV;
- Elaborer des canevas types pour les profils des postes des "Volontaires pour le Développement" dans d'autres fonctions;
- Elaborer des outils de formation et mettre en place un système de formations des formateurs pour les "Volontaires pour le Développement";
- Assurer la formation des "Volontaires pour le Développement";
- Superviser le suivi des volontaires et les évaluations de poste;
- Suivre la préparation des volontaires pour l'après-volontariat;
- Elaborer une stratégie de promotion et valorisation du volontariat dans le pays en étroite collaboration avec la Spécialiste en communication;
- Superviser l'ensemble des activités de promotion du volontariat ;
- Appuyer la promotion du CNPV et du volontariat en général, notamment au niveau des communautés et des institutions hôtes ;
- Organiser des campagnes et des actions particulières de promotion de volontariat dans les entreprises privées, la fonction publique, les universités, les OSC, communes, projets, (telles que l'organisation des journées de volontariat...) dans la région pilote en étroite collaboration avec le/la Spécialiste en communication;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et les rapports d'activités du projet;
- Appuyer la mise en place d'un système de suivi-évaluation du CNPV et de ses ressources humaines, des « Volontaires pour le Développement » et apporter les analyses complémentaires;
- Contribuer à la collecte d'informations sur les expériences du projet et analyser leur potentiel de réplication, en liaison avec les autres membres de l'équipe du projet;
- Contribuer à l'évaluation des postes occupés par des volontaires et l'impact du CNPV et en tirer des leçons;
- Effectuer le contrôle de l'exécution du projet, particulièrement pour ce qui concerne la délivrance des produits attendus;
- Appuyer l'adaptation des modalités de fonctionnement du CNPV selon les recommandations des évaluations externes et les leçons apprises de la première promotion de volontaires;
- Accomplir toutes autres tâches nécessaires dans le cadre du projet, en accord avec la coordination de projet.

PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE VNU

En tant que Volontaire des Nations Unies, se familiariser avec le concept du volontariat, à travers la lecture des publications du Programme VNU et l'échange avec les autres VNU sur l'importance de l'esprit de volontariat dans l'accomplissement des tâches ;
Partager ses expériences avec le Chargé du Programme VNU et le Siège du Programme VNU, afin de participer aux publications et au site web VNU ;
Participer de façon active à la sensibilisation des communautés locales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, en encourageant leur mobilisation bénévole.

QUALIFICATIONS, EXPERIENCES ET QUALITES REQUISES :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, en science de l'éducation ou tout autres domaine lié au développement ou équivalent ;
- Une expérience professionnelle prouvée en mobilisation sociale;
- Expérience en gestion d'équipe et capacité à travailler sous pression et en équipe ;
- Une expérience en renforcement de capacités institutionnelles serait un avantage ;
- Capacité démontrée à rédiger des rapports d'activités accompagnés de notes de synthèse et d'analyse ;

- Excellente connaissance du français (écrit et oral) et bonnes compétences rédactionnelles. Une bonne connaissance de la langue locale serait un avantage.
- Avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire, particulièrement dans l'animation, sensibilisation, formation
- une expérience dans le domaine de la promotion du volontariat aussi bien que dans la vie associative sera un avantage ;
- Compétences en formation et animation de groupes pour le renforcement de leurs capacités et l'appropriation ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Capacités d'analyse et de communication, et esprit d'équipe.
- Excellente connaissance du français (écrit et oral) et bonnes compétences rédactionnelles.

ANNEXE 8 : DESCRIPTION DE POSTE VNU NATIONAL ANIMATEUR (TRICE) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF (VE) ET FINANCIER(E)

DUREE	:12 mois (renouvelable)
LIEU D'AFECTATION	: Bamako (Mali)
DEBUT DE L'AFECTATION	: Avril 2009
GRADE	: VNUN « Spécialiste »

Préambule

Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes e la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.

Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.

TACHES:

Sous la supervision directe du Coordinateur du projet, l'assistant administratif et financier assure les fonctions d'appui administratif et financier auprès du coordinateur. Dans ce cadre, il (elle) sera responsable des tâches suivantes :

- Assister le Coordinateur dans la gestion administrative
- Appuyer le suivi des procédures du PNUD ;
- Aider à la préparation du budget annuel ;
- Préparer la signature des contrats des volontaires du Centre National de Promotion du Volontariat;
- Préparer tout dossier ayant trait à la Sécurité sociale ;
- Préparer les protocoles / contrats de sous-traitances des partenaires / opérateurs privés ;
- S'assurer de la bonne gestion des fonds du projet et assurer l'approvisionnement des comptes, sur la base des documents justificatifs demandés.
- Assurer l'approvisionnement en équipements, matériels et fournitures et contrôler l'ensemble des fonds engagés lors des consultations, études, évaluations, sous-contrats, etc.
- Assurer la tenue des livres et archives financières.
- Préparer les rapports financiers, les rapports de consolidation des comptes et autres rapports requis par les partenaires financiers ;

- Préparer la correspondance, les rapports et les justifications nécessaires sur l'administration et les finances du Projet et sur toutes les tâches entrant dans le cadre des responsabilités qui lui sont assignées.
- Sur demande du Coordinateur du Projet, il prépare et assiste aux réunions des organes de pilotages et d'exécution du Centre National de Promotion du Volontariat, celles relatives au fonctionnement du projet et en établit les comptes-rendus.

PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE VNU

En tant que Volontaire des Nations Unies, se familiariser avec le concept du volontariat, à travers la lecture des publications du Programme VNU et l'échange avec les autres VNU sur l'importance de l'esprit de volontariat dans l'accomplissement des tâches ;

Partager ses expériences avec le Chargé du Programme VNU et le Siège du Programme VNU, afin de participer aux publications et au site web VNU ;

Participer de façon active à la sensibilisation des communautés locales aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, en encourageant leur mobilisation bénévole.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

- Diplôme en administration /gestion financière ou comptabilité.
- Solide expérience en gestion administrative et financière, d'au moins 3 ans.
- Une bonne connaissance des procédures du PNUD serait un atout,
- Bonne connaissance en informatique et maîtrise des logiciels de gestion des données.
- Sens de l'organisation et capacité de travailler en équipe.
- Maîtrise du Français

•

ANNEXE 9 : TERMES DE REFERENCE TYPE DU VOLONTAIRE NATIONAL DU CENTRE NATIONAL DE PROMOTION DU VOLONTARIAT AU MALI

DUREE	:maximum 24 mois
LIEU D'AFECTATION :	Region de Kaye/Mopti/Sikasso
ORGANISATION D'ACCEUIL :	(Variable)
DUREE :	(Variable)
DEBUT DE L'AFECTATION:	(Variable)
GRADE :	Volontaire National Pour le Développement

Préambule

1 - Description des tâches :

Après sa formation pré-volontaire et la signature de son contrat, le/la Volontaire du Centre National de Promotion du Volontariat sera affecté auprès d'une structure d'accueil : ONG/ Collectivité locale, Projet, communauté de base, requérante de l'appui du Centre National de Promotion du Volontariat dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sur la base d'une lettre de mission bien définie et d'un programme de travail établi de concert avec l'organisation partenaire, le volontaire national aura pour principales tâches d'appuyer :

- Le renforcement de la capacité organisationnelle des organisations de base,
- l'élaboration / l'exécution des différents plans de développement des communautés de base dans lesquelles il est affecté,
- l'établissement du programme d'action des domaines prioritaires dont il est sensé apporter son appui particulièrement dans :
 - le renforcement des capacités des OSC/ONGOCB sélectionnées
 - la décentralisation à travers le renforcement des capacités des collectivités locales,
 - la malnutrition chez les enfants
 - les MST/SIDA,
 - la sécurité alimentaire,
 - l'alphabétisation,
 - la lutte contre la désertification et amélioration de la gestion des ressources naturelles,
 - l'Agriculture élevage à travers les AGR, impliquant particulièrement les femmes,
 - le secteur artisanat...
- la mise en place des modalités de gestion / suivi approprié à chaque type d'activité,
- Il/elle collaborera étroitement avec les services techniques présents dans sa communauté d'affectation, de manière à renforcer l'efficacité sur le terrain.
- Selon la demande et les besoins des communautés, il/elle pourrait être amené à s'occuper aussi du suivi des projets qui seront financés par d'autres Bailleurs, parallèlement aux activités liées à son affectation. Dans ce cas, la coordination du Centre National de Promotion du Volontariat doit être préalablement informée.
- Après deux (2) ans, le/la volontaire, pour sa réinsertion, pourrait opter à la formulation, en groupe ou à titre individuel, d'un projet d'entreprenariat, d'agrobusiness et d'autres services..., appuyé par du Centre National de Promotion du Volontariat à travers d'autres partenaires.

2 - Qualifications et expériences requises

- Engagement volontaire et librement consenti pour servir dans le cadre des programmes de développement de son pays,
- Qualification confirmée dans l'animation / la formation / l'encadrement du monde rural / le secteur sanitaire ou de l'andragogie, ... ;
- Avoir un esprit de créativité et des aptitudes à nouer des contacts avec les populations et les organismes actives sur le terrain ;
- Les jeunes (Homme ou Femme de 21 à 35 diplômés seront privilégiés).

ANNEXE 10 : TABLEAU DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT 2007 – 2011 (SCAP)

Groupes thématiques	Sous-thèmes	Rôle (groupes thématiques)	
		Leader	actif
Economie agricole et rurale	Secteur rural	<i>France, Banque Mondiale, Pays-Bas, FAO</i>	Allemagne, États Unis, Pays-Bas, Danemark, BM, Canada, BAD, Suède, PNUD, Belgique, PAM, Suisse, FAO
	Office du Niger		Allemagne, Pays-Bas, BM, France, BAD, États Unis, DCE
	Coton		France, BM, Pays-Bas, DCE
	Sécurité alimentaire		Canada (PNSA), Belgique, France, DCE, États Unis, FAO, PNUD, PAM, ONUDI, BAD, Japon
Environnement	Environnement	<i>Allemagne, FAO</i>	Allemagne, Pays-Bas, France, Suède, PNUD, États Unis, BM, DCE, FAO, BAD, ONUDI, Japon
Décentralisation et Développement institutionnel	Décentralisation et aménagement du territoire	<i>DCE, Belgique, Allemagne</i>	Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, DCE, Canada, États Unis, UNICEF, PNUD, BM, BAD, PNUD
Processus démocratique et société civile	Processus démocratique et société civile	<i>PNUD, États Unis, Canada, Suède</i>	Danemark, France, Suède, DCE, PNUD, UNESCO, Canada, États Unis
Développement du secteur privé et micro finance	Micro finance	<i>Banque Mondiale, France</i>	Allemagne, Danemark, Canada
	Form profes. et emploi		France, Danemark, Chine, États Unis, BM, Japon, Chine
	Développement PME-PMI		Belgique, France, Danemark, États Unis, ONUDI, BM, BOAD, Danemark
	Tourisme, artisanat, culture		Allemagne, Suisse, ONUDI, BOAD, États Unis, France, DCE, UNESCO, Danemark
Éducation	Education de base et	<i>France, Pays-</i>	France, Canada, Pays-

Groupes thématiques	Sous-thèmes	Rôle (groupes thématiques)	
		Leader	actif
	alphabétisation	<i>Bas, Canada</i>	Bas, BM, Suisse, DCE, UNICEF, UNESCO, FNUAP, BAD, PAM, États Unis, Japon, Chine
Santé	Santé	<i>Pays-Bas, États Unis</i>	BM, Pays-Bas, France, Suisse, BAD, UNICEF, FNUAP, Canada, OMS, ONUSIDA, FAO, États Unis, PAM, DCE, Chine
Eau potable et assainissement	Eau potable et assainissement	<i>Allemagne, Danemark, BAD</i>	Allemagne, France, BM, DCE, Suède, Belgique, BAD, UNICEF, Danemark, PAM, États Unis, FNUAP, OMS, Japon
VIH - SIDA	VIH - SIDA	<i>ONUSIDA, Allemagne, PNUD, BAD,</i>	Allemagne, France, États Unis, UNICEF, PNUD, OIM, OMS, PAM, ONUSIDA, ONUDI, BAD, BM
Genre	Genre	<i>Canada, PNUD</i>	États Unis, Allemagne, Danemark, Suède, DCE, Canada, FNUAP, UNICEF, PNUD, OIM, PAM, ONUSIDA, ONUDI, Chine

ANNEXE 11 : UNE INITIATIVE CIBLEE POUR L'ATTEINTE DES OMD DANS LES 166 COMMUNES LES PLUS PAUVRES

La présente initiative du gouvernement du Mali est une réponse concrète au constat fait par le Secrétariat Général des Nations Unis, du retard pris par les pays du continent Africain dont le Mali, dans l'atteinte des OMD en 2015. Il s'agit, par une initiative ciblée sur des communes structurellement déficitaires sur le plan de la Sécurité Alimentaire, d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire au Mali par la réalisation d'actions basées sur l'identification des besoins matériels des populations concernées. Les communes concernées par l'initiative sont rurales et au nombre de 166 pour une population de près de deux millions de personnes. Les communes se répartissent entre 2855 villages structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire.

L'initiative capitalise l'expérience des nombreuses actions déjà entreprises au Mali dans le cadre des OMD mais appliquera essentiellement l'approche concrète et transectorielle de la pauvreté, mise en oeuvre par le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et le Projet Villages du Millénaire.

Les six axes prioritaires sont :

1. Mieux organiser l'action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du Programme,
2. Améliorer la production primaire et renforcer la sécurité alimentaire,
3. Mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur privé,
4. Insérer les femmes et les jeunes dans les circuits productifs,
5. Développer les secteurs sociaux,
6. Procéder aux réformes de société.

1. DEUX CAS D'EXPERIENCES MALIENNES DANS LE CADRE DES OMD

Le Mali a mis en chantier plusieurs initiatives pour la réalisation des OMD dont certaines appliquent une approche concrète et transectorielle de la pauvreté. Il s'agit, entre autres, du Programme National de Sécurité Alimentaire et des Villages du Millénaire.

1.1 Le Programme National de Sécurité Alimentaire : PNSA

Pour répondre au défi de la pauvreté et de la faim, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté en 2003 une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, inscrite parmi les priorités du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et celles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Cette Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) est conçue de façon décentralisée avec des organes opérationnels aux niveaux, national, régional, local et communal et vise à satisfaire les besoins essentiels des populations en intégrant notamment, des objectifs d'augmentation et de diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations, le développement de la transformation des produits locaux. Ainsi, elle établit un lien direct entre le secteur du développement rural et les autres secteurs dont la santé, l'éducation, l'industrie dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

De fait, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, qui constitue le fondement de la présente initiative « d'accélération de la mise en oeuvre des OMD » a inspiré la formulation en 2005 d'un instrument de mise en oeuvre, Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui a pris en compte les politiques et stratégies en cours, notamment le Cadre

Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les expériences réussies en matière de sécurité alimentaire.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui repose sur les plans locaux de stratégie alimentaire⁴ a pour objectif global de contribuer à vaincre la faim et garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages de façon durable et dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres.

Les plans locaux de stratégie alimentaire, qui exploitent les rapports de concertation des Programmes de Développement Economique et Social de la Commune (PDESC), découlent d'un processus consultatif impliquant au niveau communal le maire, les membres du conseil communal, les chefs de quartier de la commune ainsi que les partenaires techniques.

Dans le cadre du PNSA, 166 communes rurales du Mali structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire de 1987 à 2004 selon les enquêtes du Système d'Alerte Précoce (SAP), ont été sélectionnées. Ces communes se situent dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes et Koulikoro. Ainsi, (2855) villages de ces communes seront concernés par l'initiative «d'Accélération de la mise en oeuvre des OMD».

1.2 Les Nations Unies et les Villages du Millénaire

Parmi les différentes expériences conduites sur le territoire national pour lutter contre la pauvreté par l'atteinte de la sécurité alimentaire, existe l'initiative régionale des Villages du Millénaire, mise en oeuvre sous l'égide du Projet du Millénaire des Nations Unies.

Il s'agit là d'une approche pilote, entrant dans le cadre du constat fait par les plus hautes autorités maliennes et ayant motivé la mise en place du PNSA, qui conclut à la nécessité d'une action ciblée et transectorielle au niveau communal si l'on veut améliorer le sort des populations les plus vulnérables.

Au Mali, le Projet Villages du Millénaire intervient dans les communes rurales de Dioro et de Farakou Massa en zone Office riz Ségou, sur une grappe de 30 villages totalisant 55.000 habitants.

Le Projet des Villages du Millénaire a été établi au Mali en raison de l'important réseau des partenaires internationaux travaillant ou voulant y travailler et de l'existence de rapports solides entre ces organisations et l'Institut de la terre.

Il s'agit de mettre en oeuvre une stratégie de développement communale acceptable, peu onéreuse et intégrée dans chaque village cible, de façon à favoriser l'autonomie des populations concernées. L'engagement et la participation des communautés constituant le socle de cette approche "ascendante", produit des résultats rapides.

En apportant des investissements innovants dans la santé, la production alimentaire, l'éducation, l'accès à l'eau potable et les infrastructures de base, ces interventions, permettent aux villages de se sortir de l'extrême pauvreté. Une fois que ces communes sont bien engagées dans la dynamique du développement, elles peuvent se propulser elles-mêmes et de façon autonome sur le chemin de la croissance économique.

Le Projet Villages du Millénaire est un partenariat entre l'Institut de la terre de l'Université de Columbia, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le « Millennium Promise ».

2. CONDITIONS PREALABLES A LA REUSSITE DE L'INITIATIVE

Afin d'assurer la réussite de l'initiative d'atteinte des OMD dans les 166 communes, il sera indispensable pour les trois partenaires, Etat, Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les Collectivités Territoriales et populations de remplir leurs obligations.

2.1. Pour l'Etat

Puisqu'il est établi un lien entre l'efficacité des programmes de développement et la décentralisation des pouvoirs, il s'agira principalement pour l'Etat, de s'assurer que « l'enracinement du fait communal » soit consolidé durant la période 2005-2014, comme décrit dans le document stratégique « Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation » (DCPND).

En outre, le financement et la mise en oeuvre de l'initiative dépendront également de la mise en oeuvre des réformes stratégiques à entreprendre dans les domaines de l'administration publique, de la gestion du développement de l'économie et des finances publiques ainsi que la consolidation de la bonne gouvernance.

2.2. Pour les partenaires Techniques et Financiers

Afin d'assurer l'exécution de l'initiative l'appui technique et financier des Partenaires est sollicité. Il s'agira principalement pour les PTF, de respecter les engagements pris devant la communauté internationale et qui consistent, pour l'essentiel, au doublement effectif de leur aide publique au développement. Il s'agira également de mettre en application les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement concernant l'appropriation, l'harmonisation de l'aide, l'alignement, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Les donateurs d'aide publique au développement manifestent un intérêt certain pour l'initiative car elle constitue une nouvelle articulation entre la vision prospective « Mali 2025 », les OMD comme référentiels à moyen terme, assorti du Plan d'Action décennal et le CSLP comme cadre d'opérationnalisation du plan d'action décennal.

2.3 Pour les Bénéficiaires et les collectivités locales

Les bénéficiaires et les collectivités locales devront participer au développement de leurs communes et de leurs villages par une amélioration de leur contribution à la réalisation des objectifs du millénaire. Cette amélioration passe nécessairement par une meilleure mobilisation des ressources internes de la collectivité.

3. LES OBJECTIFS OMD DE L'INITIATIVE DANS LES 166 COMMUNES DU PNSA

3.1 Objectif général de l'initiative

Cette initiative vise principalement à créer les conditions d'atteinte des OMD et à réduire la pauvreté dans les 166 communes vulnérables du PNSA.

3.2 Objectifs spécifiques de l'initiative

En prenant comme référence les objectifs du millénaire pour le développement, l'initiative d'accélération de la mise en oeuvre des OMD au niveau local se focalise sur les objectifs spécifiques suivants :

3.2.1. Domaine du Développement rural et de la sécurité alimentaire

L'accroissement de la sécurité alimentaire au niveau des 166 communes du PNSA devra avoir un effet direct sur les ménages. Il s'agira d'améliorer la productivité agricole, de stimuler le développement des activités génératrices de revenus et d'améliorer la situation nutritionnelle des pauvres. Les actions entreprises viseront essentiellement des effets durables sur les plans économique, environnemental et social tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. L'accent

sera mis sur la transparence, la responsabilité, les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats.

3.2.2. Domaine de l'Education

L'objectif visé est d'assurer un enseignement à tous les enfants en âge d'aller à l'école avec un accent particulier mis sur la scolarisation des filles, la formation des femmes et l'alphabétisation des adultes en vue de réaliser leur promotion sociale, économique et culturelle.

3.2.3. Genre

Il s'agit de promouvoir le genre et l'autonomisation des femmes. Les questions « genre » s'attachent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes dans les domaines politique, social, économique et l'autonomisation consistera à créer les conditions qui devront permettre aux femmes d'atteindre un niveau acceptable de développement socio économique.

3.2.4. Domaine de la Santé

Il s'agira d'améliorer la santé des populations cibles par le renforcement des infrastructures sanitaires existantes et la lutte contre les maladies, à travers la prévention. L'accent sera mis sur l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'État aux Collectivités Territoriales et le renforcement de la participation des communautés à la résolution des problèmes de santé.

3.2.5. Domaine de l'accès à l'eau potable

L'initiative devra permettre d'améliorer l'accès des populations à une source d'eau potable à travers la réalisation et la réhabilitation des points d'eau modernes dans les 166 communes vulnérables. Du point de vue de l'assainissement, l'initiative facilitera l'accès des populations aux latrines améliorées ainsi qu'une meilleure gestion des déchets solides notamment dans les agglomérations urbaines.

3.2.6. Domaine de l'Energie

Il sera encouragé un accès aux services énergétiques modernes sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité aux communautés rurales au niveau local, ainsi que, en vue de préserver l'environnement, l'adoption des combustibles modernes par 50 % des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson.

3.2.7. Domaine du transport

Afin que les populations aient accès aux infrastructures d'éducation et de santé, les zones d'application de l'initiative seront désenclavées. Ce désenclavement des zones cibles se fera par l'extension et une meilleure gestion du réseau de pistes rurales ; ce qui devrait favoriser le commerce avec le reste du pays et faciliter la mise à disposition des biens de consommation.

3.2.8. Domaine de l'environnement

Dans le cadre des engagements pris par le Mali au niveau international, les principes de développement durable seront intégrés dans la commune, pour le bénéfice des communautés, à travers l'inversion de la tendance de dégradation des ressources environnementales, le maintien des habitats et la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation des sources d'énergie alternatives, ainsi que la réduction des émissions en CO².

3.2.9 Domaine des NTIC

Dans ce domaine, l'objectif consistera à éliminer la fracture numérique en mettant à la disposition des populations les technologies d'information et de communication, notamment le téléphone et l'Internet.